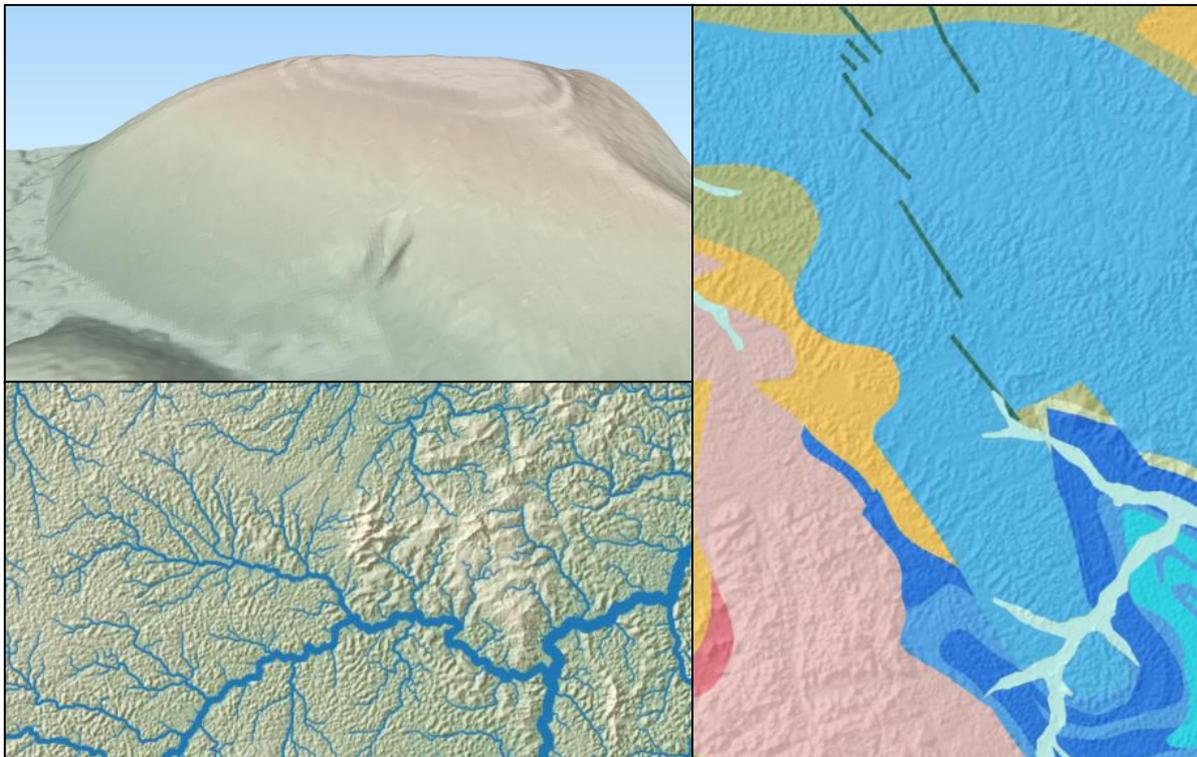


Programme Régional Forêt Bois de Guyane

Schéma pluriannuel de desserte forestière



SOMMAIRE

<i>0</i>	<i>DESCRIPTION DES ANALYSES</i>	9
<i>1.</i>	<i>ETAT INITIAL ET ENJEUX</i>	9
	Situation géographique	9
	Hydrographie	9
	Géologie et sols	9
	Habitats forestiers	10
	Flore et faune	11
	Espèces protégées	11
	Espaces remarquables	11
	Paysages et patrimoine	12
<i>2.</i>	<i>AMENAGEMENT FORESTIER</i>	12
	Zonage en séries	12
	Résultats attendus	12
<i>1</i>	<i>FORET DOMANIALE DE REGINA – SAINT-GEORGES</i>	13
<i>1.</i>	<i>ETAT INITIAL ET ENJEUX</i>	13
	Situation géographique	13
	Hydrographie	13
	Géologie et sols	14
	Habitats forestiers	15
	Flore	16
	Faune	17
	Espèces protégées	17
	Espaces remarquables	18
	Paysages et patrimoine	20
<i>2.</i>	<i>AMENAGEMENT FORESTIER</i>	20
	Zonage en séries	20
	Résultats attendus	21
<i>2</i>	<i>FORET DOMANIALE DE BELIZON</i>	23
<i>1.</i>	<i>ETAT INITIAL ET ENJEUX</i>	23
	Situation géographique	23
	Hydrographie	23
	Géologie et sols	24
	Habitats forestiers	25
	Flore	26
	Faune	27
	Espèces protégées	27
	Espaces remarquables	28
	Paysages et patrimoine	28
<i>2.</i>	<i>AMENAGEMENT FORESTIER</i>	29
	Zonage en séries	29
	Résultats attendus	29

3	<i>FORET DOMANIALE DE LA COUNAMAMA</i>	31
1.	<i>ETAT INITIAL ET ENJEUX</i>	31
	Situation géographique	31
	Hydrographie	31
	Géologie et sols	32
	Habitats forestiers	33
	Flore	34
	Faune	34
	Espèces protégées	35
	Espaces remarquables	35
	Paysages et patrimoine	35
2.	<i>AMENAGEMENT FORESTIER</i>	36
	Zonage en séries	36
	Résultats attendus	36
4	<i>FORET DOMANIALE DE LA MONTAGNE DE FER</i>	39
1.	<i>ETAT INITIAL ET ENJEUX</i>	39
	Situation géographique	39
	Hydrographie	39
	Géologie et sols	40
	Habitats forestiers	41
	Flore	42
	Faune	42
	Espèces protégées	43
	Espaces remarquables	43
	Paysages et patrimoine	43
2.	<i>AMENAGEMENT FORESTIER</i>	44
	Zonage en séries	44
	Résultats attendus	44
5	<i>FORET DOMANIALE DE PAUL ISNARD</i>	47
1.	<i>ETAT INITIAL ET ENJEUX</i>	47
	Situation géographique	47
	Hydrographie	47
	Géologie et sols	48
	Habitats forestiers	49
	Flore	50
	Faune	50
	Espèces protégées	50
	Espaces remarquables	51
	Paysages et patrimoine	51
2.	<i>AMENAGEMENT FORESTIER</i>	52
	Zonage en séries	52
	Résultats attendus	52

6	<i>FORET DOMANIALE DE SPAROUINE</i>	55
1.	<i>ETAT INITIAL ET ENJEUX</i>	55
	Situation géographique	55
	Hydrographie	55
	Géologie et sols	56
	Habitats forestiers	57
	Flore	58
	Faune	59
	Espèces protégées	59
	Espaces remarquables	59
	Paysages et patrimoine	59
2.	<i>AMENAGEMENT FORESTIER</i>	60
	Zonage en séries	60
	Résultats attendus	60
7	<i>FORET DOMANIALE DE BASSE MANA</i>	61
1.	<i>ETAT INITIAL ET ENJEUX</i>	61
	Situation géographique	61
	Hydrographie	61
	Géologie et sols	62
	Habitats forestiers	63
	Flore	64
	Faune	64
	Espèces protégées	64
	Espaces remarquables	64
	Paysage et patrimoine	64
2.	<i>AMENAGEMENT FORESTIER</i>	65
	Zonage en séries	65
	Résultats attendus	65
8	<i>FORET DOMANIALE DE BALATA – SAUT LEODATE</i>	67
1.	<i>ETAT INITIAL ET ENJEUX</i>	67
	Situation géographique	67
	Hydrographie	67
	Géologie et sols	68
	Habitats forestiers	69
	Flore	70
	Faune	70
	Espèces protégées	70
	Espaces remarquables	70
	Paysages et patrimoine	70
2.	<i>AMENAGEMENT FORESTIER</i>	71
	Zonage en séries	71
	Résultats attendus	71

9	<i>FORET DOMANIALE DE CORALIE</i>	73
1.	<i>ETAT INITIAL ET ENJEUX</i>	73
	Situation géographique	73
	Hydrographie	73
	Géologie et sols	74
	Habitats forestiers	74
	Flore	75
	Faune	75
	Espèces protégées	76
	Espaces remarquables	76
	Paysages et patrimoine	76
2.	<i>AMENAGEMENT FORESTIER</i>	76
	Zonage en séries	76
	Résultats attendus	77

INDEXE DES FIGURES

FORET DOMANIALE DE REGINA – SAINT-GEORGES

Figure 1 - REG : localisation de la forêt au sein du DFP	13
Figure 2 - REG : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière ...	14
Figure 3 - REG : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol.....	15
Figure 4 - REG : tableau des habitats présents au sein du massif	15
Figure 5 - REG : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat	16
Figure 6 - REG : répartition des familles APG III présentes sur le massif	17
Figure 7 - REG : liste des espèces animales repérées au sein du massif	18
Figure 8 - REG : ressource et desserte par secteur forestier.....	21

FORET DOMANIALE DE BELIZON

Figure 9 - BEL : localisation de la forêt au sein du DFP	23
Figure 10 - BEL : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière .	24
Figure 11 - BEL : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol	25
Figure 12 - BEL : tableau des habitats présents au sein du massif.....	25
Figure 13 - BEL : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitats ...	26
Figure 14 - BEL : répartition des familles APG III présentes sur le massif, issue des inventaires botaniques	27
Figure 15 - BEL : ressource et desserte par secteur forestier	29

FORET DOMANIALE DE LA COUNAMAMA

Figure 16 - COU : localisation de la forêt au sein du DFP.....	31
Figure 17 - COU : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière.	32
Figure 18 - COU : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol	33
Figure 19 - COU : tableau des habitats présents au sein du massif.....	33
Figure 20 - COU : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat....	34
Figure 21 - COU : ressource et desserte par secteur forestier	37

FORET DOMANIALE DE LA MONTAGNE DE FER

Figure 22 - MON : localisation de la forêt au sein du DFP.....	39
Figure 23 - MON : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière	40
Figure 24 - MON : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol	41
Figure 25 - MON : tableau des habitats présents au sein du massif.....	41
Figure 26 - MON : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat ...	42
Figure 27 - MON : ressource et desserte par secteur forestier	45

FORET DOMANIALE DE PAUL ISNARD

Figure 28 - PAU : localisation de la forêt au sein du DFP	47
Figure 29 - PAU : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière .	48
Figure 30 - PAU : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol.....	49
Figure 31 - PAU : tableau des habitats présents au sein du massif	49
Figure 32 - PAU : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat	50
Figure 33 - PAU : ressource et desserte par secteur forestier.....	53

FORET DOMANIALE DE SPAROUINE

Figure 34 - SPA : localisation de la forêt au sein du DFP	55
Figure 35 - SPA : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière..	56
Figure 36 - SPA : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol	57
Figure 37 - SPA : tableau des habitats présents au sein du massif	57
Figure 38 - SPA : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat	58
Figure 39 - SPA : espèces exotiques inventoriées à proximité de la forêt	59
Figure 40 - SPA : ressource et desserte par secteur forestier	60

FORET DOMANIALE DE BASSE MANA

Figure 41 - BAS : localisation de la forêt au sein du DFP	61
Figure 42 - BAS : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière .	62
Figure 43 - BAS : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol	62
Figure 44 - BAS : tableau des habitats présents au sein du massif	63
Figure 45 - BAS : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat	63
Figure 46 - BAS : liste des espèces patrimoniales repérées au sein de la forêt	64
Figure 47 - BAS : ressource et desserte par secteur forestier	65

FORET DOMANIALE DE BALATA - SAUT LEODATE

Figure 48 - BAL : localisation de la forêt au sein du DFP	67
Figure 49 - BAL : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière .	67
Figure 50 - BAL : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol	68
Figure 51 - BAL : tableau des habitats présents au sein du massif	69
Figure 52 - BAL : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat	69
Figure 53 - BAL : ressource et desserte par secteur forestier	72

FORET DOMANIALE DE CORALIE

Figure 54 - COR : localisation de la forêt au sein du DFP	73
Figure 55 - COR : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière .	73
Figure 57 - COR : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol	74
Figure 58 - COR : tableau des habitats présents au sein du massif	75
Figure 59 - COR : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat	75
Figure 60 - COR : ressource et desserte par secteur forestier	77

0 DESCRIPTION DES ANALYSES

1. Etat initial et enjeux

Situation géographique

Cette partie permet de localiser la forêt au sein du domaine forestier permanent.

Hydrographie

Cette partie a pour but de décrire le réseau hydrographique de la forêt et d'estimer le nombre de cours d'eau qui seront potentiellement impactés par le schéma de desserte.

En effet, une approximation du nombre de cours d'eau (ainsi que de leur dimension) concernés par un franchissement lié aux futures routes forestière peut être réalisée, en attendant d'avoir des données LiDAR, sur la base du SRTM. Cette estimation est faite en croisant la couche SIG du schéma de desserte avec celle du modèle d'hydrographie issue du SRTM. Pour rappel, une piste (ou route) forestière de fin de réseau a une durée de vie de un à trois ans, une piste (ou route) secondaire, de dix ans, et une piste (ou route) principale est quasiment utilisée tout le temps. Ainsi, un franchissement sur une piste (ou route) de fin de réseau aura une durée de vie très limitée dans le temps et les probabilités d'impacter négativement le cours d'eau concerné est bien moindre.

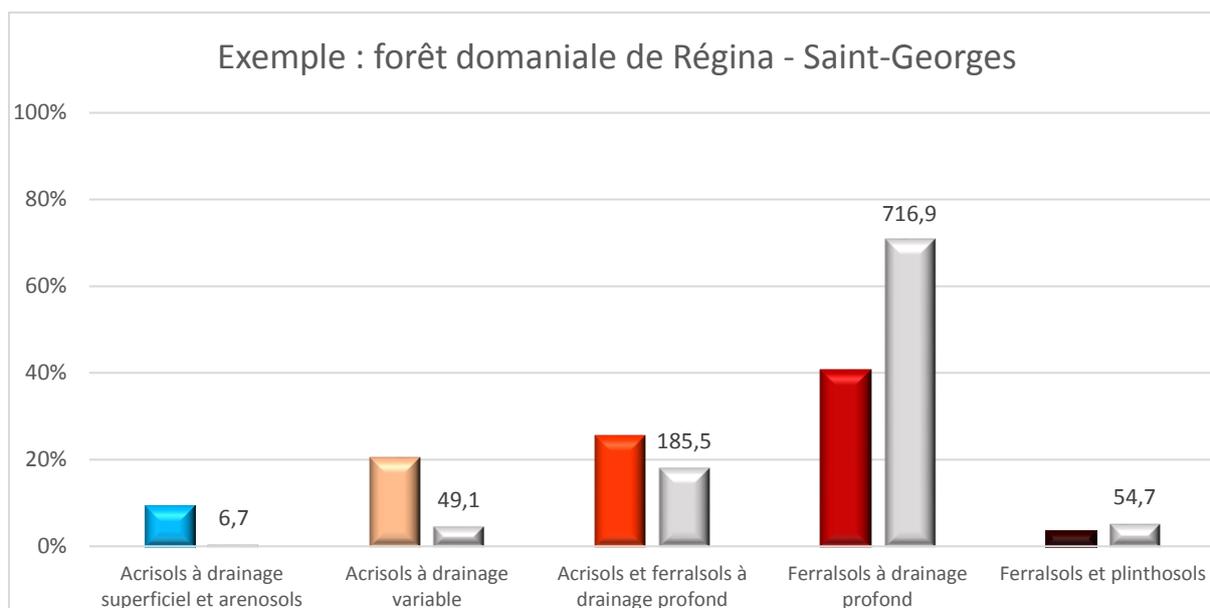
Enfin, un calcul du nombre de franchissement à mettre en œuvre pour 100 km de cours d'eau est également effectué dans cette partie.

Géologie et sols

Cette partie a deux objectifs.

Le premier, elle permet de décrire la géologie et la minéralogie de la forêt afin d'en estimer les potentiels en termes d'activités extractives illégale qui pourraient utiliser les pistes (ou routes) forestières du schéma de desserte pour être facilitées.

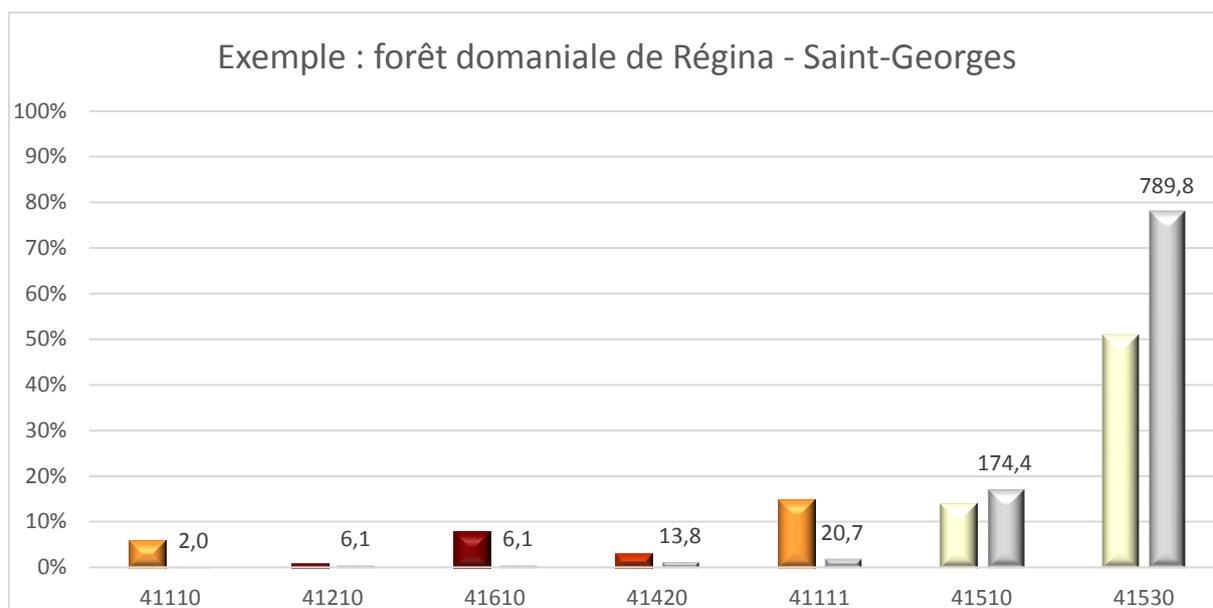
Le second, de donner sans les localiser (donnée en cours de publication) les différents types de sols qui pourraient être impactés par le schéma de desserte. Sur les graphes présentés, dont un exemple est donné ci-après, le pourcentage de type de sol est en couleur (du bleu au noir en passant par le rouge) et suit un gradient de sensibilité au tassement de droite à gauche. Pour chaque sol, le pourcentage de linéaire du schéma de desserte est indiqué en gris et l'étiquette correspond à la valeur du linéaire (en km).



Des remarques peuvent être dès à présent évoquées concernant les différents types de sol, qui sont en réalité un gradient des acrisols aux plinthosols. Les **ferralsols** sont des sols profonds, avec, en général, une bonne tenue. Avoir une majorité de la desserte se trouvant sur ferralsols est donc gage d'un moindre impact sur les sols forestiers. Les **acrisols** sont, en général, plus superficiels. Ce ne sont pas non plus des sols hydromorphes (**gleysols**) mais ils seront plus sensibles à la desserte. Ces acrisols englobent également, dans certains cas, les **saprolites** (littéralement, roches pourries) qui sont des sols très pauvres et très sensibles. De même, les **arenosols** correspondent en général à des sols superficiels sableux. Enfin, il existe deux types de **plinthosols** : les Pétroplinthiques plinthosols, qui correspondent en général aux cuirasses latéritiques (sols superficiels) et qui sont, par principes, exclus des zones exploitables ; et les pinthosols sub-superficiel, plus profonds (au moins 15 cm) et correspondant le plus souvent aux zones de montagnes. Ainsi, plus le pourcentage de desserte se trouve vers la droite du graphe (acrisols à drainage profond à plinthosols), moins les sols seront sensibles à la création de pistes (ou routes) forestières.

Habitats forestiers

Ce paragraphe permet de relier la surface de chaque habitat concernée par le schéma de desserte avec la rareté de chaque habitat au niveau de la forêt. En général, ce sont bien les habitats forestiers les plus communs qui sont concernés par le schéma de desserte, les plus rares étant exclus des zones de production de bois dans le cadre de l'aménagement forestier. Sur les graphes présentés, dont un exemple est donné ci-dessous, le pourcentage de chaque habitat forestier (identifié par son code) est en couleur, suivant un gradient d'importance de l'enjeu de biodiversité et de protection des milieux et des paysages (du plus clair au plus foncé). Pour chaque habitat forestier présent, le pourcentage de linéaire du schéma de desserte est indiqué en gris et l'étiquette correspond à la valeur du linéaire (en km).



Flore et faune

Ces deux parties font l'inventaire des espèces faunistiques et floristiques ayant déjà été aperçues dans la forêt étudiée. En général, il existe extrêmement peu d'inventaires dans les zones étudiées.

Espèces protégées

De même, cette partie fait l'inventaire des espèces protégées ayant été aperçue dans la forêt étudiée.

Espaces remarquables

Cette partie a pour but de croiser les différents espaces remarquables (avec ou sans statut réglementaire) et le schéma de desserte. Cela permet d'argumenter pourquoi le schéma, dans de tel secteur, est envisageable malgré la présence de tel ou tel espace remarquable.

La liste des espaces remarquables relevés est la suivantes :

- 📍 Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I et II ;
- 📍 Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APB) ;
- 📍 Le parc naturel régional de Guyane (PNRG)
- 📍 Les sites inscrits et les sites classés.

Paysages et patrimoine

Ce paragraphe permet l'analyse de la proximité entre d'éventuels sites d'intérêt patrimonial, archéologique ou paysager et le tracé du schéma de desserte.

2. Aménagement forestier

Zonage en séries

Cette partie présente les résultats de l'aménagement forestier en termes de séries. Elle permet de localiser les séries de production dans lesquelles le schéma de desserte s'appliquera si sa mise en œuvre est économiquement rentable et si aucun site d'intérêt n'est découvert entre temps dans le secteur (par exemple, une montagne couronnée amérindienne).

Résultats attendus

Cette dernière partie donne, à titre informatif, les volumes par hectare attendus dans les différents secteurs de la forêt étudiée, sachant que les colonnes correspondent à :

- ☞ ECMP : essence commerciale majeure principale. Il s'agit des huit essences commerciales les plus exploitées à l'heure actuelle : angélique, gonfolos gris et rose, grignon franc, balata franc, goupi, amarante et wacapou.
- ☞ Toutes essences : cette colonne regroupe les ECMP, les ECMA (essences commerciales majeures autres, qui sont les autres essences exploitées actuellement) et les AEC (autres essences commerciales, celles qui pourraient être commercialisées dans le cadre de la diversification des essences mais qui ne le sont que peu à l'heure actuelle)

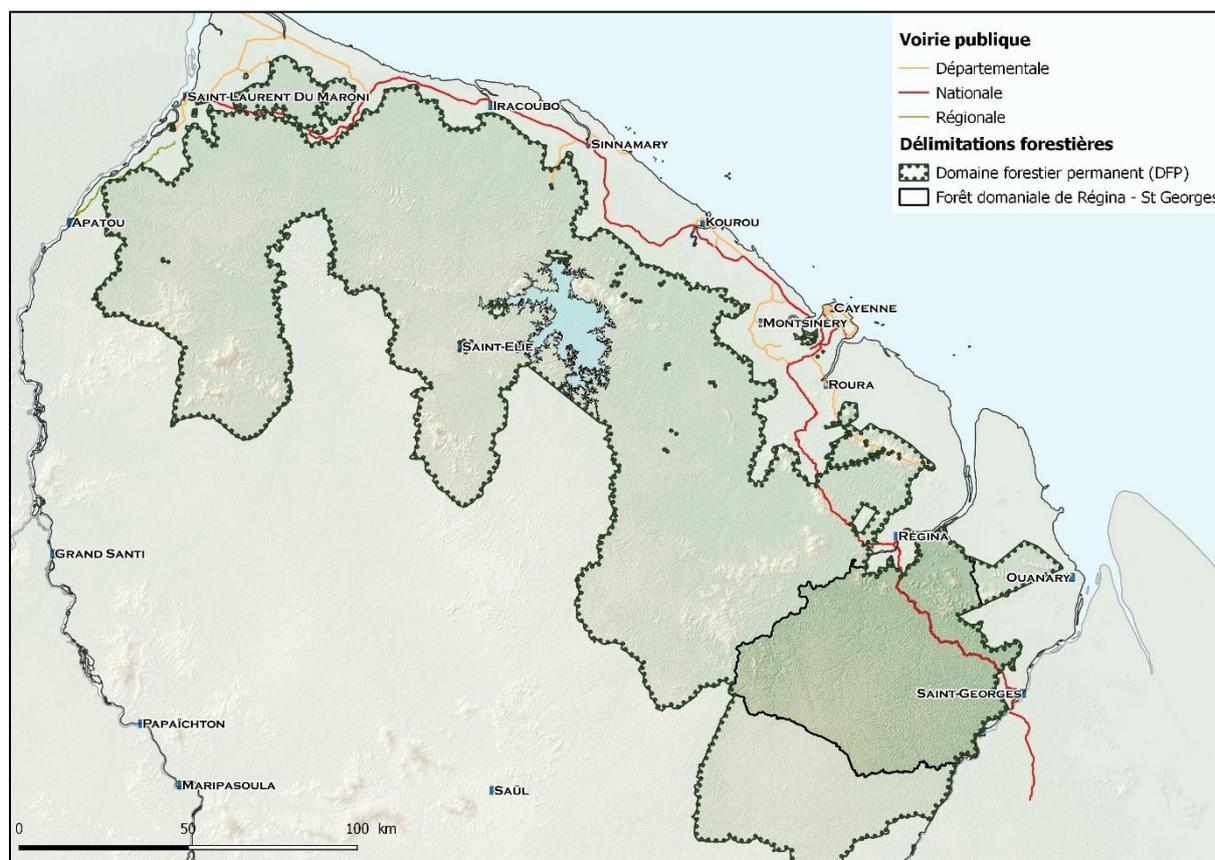
1 FORET DOMANIALE DE REGINA – SAINT-GEORGES

1. Etat initial et enjeux

Situation géographique

La forêt domaniale de Régina – St Georges est localisée à l'extrême est du domaine forestier permanent, entre les fleuves Oyapock et Approuague.

Figure 1 - REG : localisation de la forêt au sein du DFP



Hydrographie

L'hydrographie se caractérise par un réseau dense et puissant. Le massif englobe une grande partie médiane et aval, de l'interfluve Approuague-Oyapock, qui sont parmi les principaux fleuves de Guyane. L'abondance des précipitations, la structure des terrains et l'imperméabilité de la plupart des roches du socle expliquent la densité du réseau. Ce réseau est particulièrement bien hiérarchisé, de la crique au fleuve, sauf dans la basse Kourouaïe et la haute Ouanary où il subit des perturbations dans les zones marécageuses.

Les fleuves Oyapock et Approuague représentent depuis longtemps des axes de pénétration sur les bordures est et ouest du massif. Cependant, la navigation est rendue difficile par la présence de sauts et de rapides pour certains infranchissables, en basses eaux, sans transbordement.

Le tableau suivant donne l'estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre dans le cadre du schéma de desserte en fonction du type de piste (ou route) forestière.

Figure 2 - REG : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière

Type de piste (ou route) forestière	Nombre de franchissement estimé
Principale	10
Secondaire	28
Fin de réseau	16
Tous types confondus	54

Le linéaire total du réseau hydrographique étant de 9 185 km, cela représente un nombre moyen de 6 franchissements pour 1000 km de cours d'eau, dont les trois quart sont temporaires (desserte secondaire ou de fin de réseau). Ce résultat ne tient pas compte des franchissements existants.

Géologie et sols

Les roches migmatiques et granitiques qui constituent la grande majorité du massif (79 % de la forêt), ne constituent pas un potentiel aurifère avéré, seules les zones situées sur ou à proximité immédiate des schistes de Paramaca (10 % de la surface forestière) semblent receler un potentiel aurifère intéressant.

Concernant les autres matériaux que l'or : les gîtes de bauxite présents et associés aux cuirasses latéritiques ne combinent pas tous les critères nécessaires pour les rendre économiquement fiables. Enfin, certains affleurements granitiques sont observés proches de la RN2.

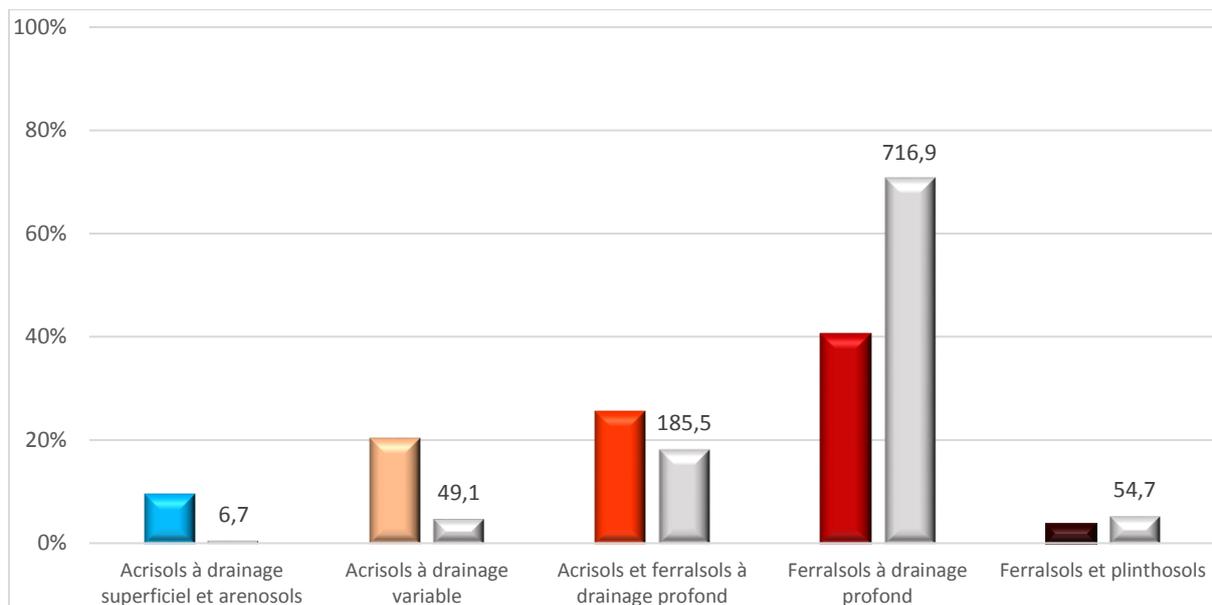
Les deux aspects de l'éventuel impact des routes forestières sur les milieux naturels sont les suivants :

Activité minière

En forêt domaniale de Régina – Saint-Georges, 0,4 % des cours d'eau sont détériorés par l'orpaillage illégal et 0,1 % par l'orpaillage légal. De même, 85 ha de forêt ont été ouverts par l'orpaillage légal et 157 ha l'ont été par l'orpaillage illégal. Cette donnée n'est pas cartographiée car confidentielle, mais si c'était le cas on pourrait en conclure que **l'apparition de sites d'orpaillage illégal est indépendante de la desserte existante et que ces sites ne sont pas localisés à proximité du schéma de desserte.**

Impacts sur les sols forestiers

Figure 3 - REG : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol



Dans cette forêt, 95 % du linéaire se trouve sur de bons sols : acrisols et ferralsols à drainage profond et plinthosols sub-superficiels. Une attention particulière sera portée sur les 49,1 km de desserte sur acrisols à drainage variable et sur les 6,7 km sur acrisols à drainage superficiel.

Habitats forestiers

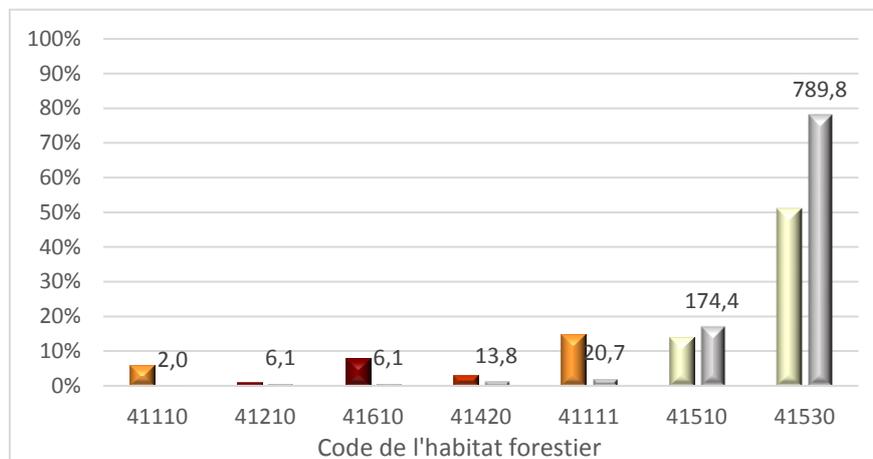
Les habitats sont listés dans le tableau suivant.

Figure 4 - REG : tableau des habitats présents au sein du massif

Code	Habitats principaux	Surface (ha)	Surface (%)	Enjeu biodiversité	Enjeu production de bois	Enjeu biomasse	Enjeu protection et paysages
41.53	Forêts des plateaux élevés à angélique, moni et bita tiki	190 536	51	Faible	Fort	Fort	Faible
41.11.t	Forêts de transition (écotone - faciès humide)	57 588	15	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.51	Forêts des plateaux réguliers à moni, angélique et patawa	51 030	14	Moyen	Très fort	Fort	Faible
41.61	Forêts submontagnardes (> 500 m) à ouekos et cèdes	29 660	8	Très fort (diversité de la flore – espèces de faune sensibles)	Moyen	Moyen	Fort (érosion sur pente)
41.11	Forêts ripicoles, de bas-fond et de talwegs humides	20 902	6	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.42	Forêts des collines irrégulières à mahos, wapa et amarante	11 631	3	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Moyen	Fort (érosion des sols)
41.41	Forêts des basses vallées fluviales à wapa et maho rouge	6 255	2	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Fort	Fort (érosion des berges)
41.21	Forêts des terres basses à funguti koko et awara	4 105	1	Très fort (originalité de la flore - chasse pour la faune)	Faible (potentiel et exploitabilité)	Faible	Fort (fréquentation des paysages)
0	Hors forêt	613	0				

Dans cette forêt, la moitié de la surface présente des enjeux de biodiversité et de protection des paysages faible et un tiers de la forêt, des enjeux de biodiversité et de protection et paysages moyen. Les zones à enjeu de biodiversité fort à très fort ne couvrent que 14 % de la surface totale de la forêt.

Figure 5 - REG : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat



Cet histogramme montre que les habitats les plus sensibles (41.21, 41.61 et 41.42) ne sont pas concernés par la création de routes forestières. A contrario, les habitats pour lesquels les enjeux de biodiversité et de protection physique figurent parmi les plus faibles sont ceux qui sont principalement concernés par le schéma de desserte de cette forêt (95 % des pistes à créer, soit 964,20 km).

Flore

La forêt de Régina – St Georges appartient au grand ensemble de la forêt tropicale humide dont les connaissances en termes de flore sont introduites ci-dessus. D'un point de vue général, il faut noter le sous échantillonnage de la forêt et plus particulièrement des forêts de terre ferme qui ne sont accessibles qu'après de longues marches.

Les premières études ont été réalisées le long de l'axe de la RN2 (avec près de 2000 récoltes botaniques). Dans ces conditions, malgré la faiblesse de l'effort d'échantillonnage à l'échelle de la forêt, ces études floristiques ont permis de mettre en évidence la richesse floristique de certaines zones.

Il s'agit en particulier des savanes roches 14 juillet et Virginie, et de la crique Gabaret. Les groupements les plus particuliers sont les forêts inondables et marécageuses, les pinotières et les associations des bords de criques en sous-bois. Ces groupements regroupent plus de la moitié des espèces guyanaises inféodées à ces milieux, ce qui montre l'originalité floristique de cette zone à très forte pluviométrie.

La Haute Kourouaïe, la basse et la haute crique Gabaret, sont présentées comme étant les zones les plus originales botaniquement. Elles présentent un grand nombre d'espèces et un nombre important d'espèces remarquables. Ces inventaires étant anciens, la nomenclature APG III n'a pas été systématiquement utilisée.

Figure 6 - REG : répartition des familles APG III présentes sur le massif

Famille (%)	Principales espèces représentées par famille
Caesalpinaceae (32,2)	Wapa : <i>Eperua falcata</i> Angélique : <i>Dicorynia guianensis</i> Wacapou : <i>Vouacapoua americana</i> Wapa courbaril : <i>Eperua grandiflora</i>
Sapotaceae (14)	Balata franc : <i>Manilkara spp</i> Niamboka : <i>Pouteria spp</i>
Lecythidaceae (12,8)	Mahos noirs : <i>Eschwezeria spp</i> Mahos rouges : <i>Lecythis spp</i>
Chrysobalanaceae (4,9)	Gaulettes : <i>Licania spp</i> et <i>Parinari spp</i>
Lauraceae (3,3)	Cèdres : <i>Ocotea spp</i> Grignon franc : <i>Ocotea rubra</i>
Myristicaceae (4)	Aroumapici : <i>Ostheophleum platyspermum</i> Tossopassa : <i>Iryanthera sagotiana</i> Yayamadou montagne : <i>Virola melinonii</i> Yayamadou kwatae : <i>Virola kwatae</i>
Mimosaceae (3,6)	Tamalin : <i>Abarema junpunba</i>
Cecropiaceae (3)	Bois canon : <i>Pourouma spp</i>
Autres (23,2)	

Les autres secteurs forestiers sont pour l'heure très peu connus et décrits.

Faune

- Mammifères : une grande diversité des chauves-souris a été rencontrée, dont une nouvelle espèce pour la Guyane (*Pteronotus*). La capture du *Pteronotus parnelli* suggère la présence vraisemblable de grottes à proximité car il s'agit d'une espèce cavernicole. Aucune étude n'a porté sur d'autres mammifères ;
- Oiseaux : présence d'agamis, de marails et de hoccas en forêt dense de basse altitude, ainsi que de coracines col-nu dans les forêts marécageuses et les pinotières de la rivière Ouanary. La diversité des habitats et notamment la présence de nombreuses savanes roches participe à maintenir une diversité importante des populations d'oiseaux ;
- Reptiles : pas d'étude particulière ;
- Amphibiens : pas d'étude particulière ;
- Arthropodes : pas d'étude particulière ;
- Poissons : pas d'étude particulière.

Espèces protégées

Treize espèces végétales protégées ou découvertes lors de l'élaboration de l'aménagement ont été recensées en FD de Régina – St Georges : *Ossaea coarctiflora*, *Asterogyne guianensis*, *Ananas ananassoides*, *Araeococcus goeldianus*, *Bromelia granvillei*, *Heliconia dasyantha*, *Lecythis pneumatophora*, *Calathea dilabens*, *Calathea squarrosa*, *Antirhea triflora*, *Cyrtopodium andersonii*, *Anacardium amapaense* et *Hortia sp.* Toutes ces espèces ont été localisées au niveau de (et sont caractéristiques de) criques et d'inselbergs.

Concernant la faune, le tableau suivant résume les résultats des rares études de prospection réalisés au niveau de la forêt.

Figure 7 - REG : liste des espèces animales repérées au sein du massif

Espèce	Ordre	Localité	Menacée
Le singe Atèle (<i>Ateles paniscus</i>)	Primates	Collines et plateaux hauts de la forêt	Oui
Ara bleu (<i>Ara ararauna</i>)	Psittaciformes	Plaine côtière marécageuse de la Ouanary	Oui
Ara macao (<i>Ara macao</i>)	Psittaciformes	Plaine côtière marécageuse de la Ouanary	Non
Ara chloroptère (<i>Ara chloroptera</i>)	Psittaciformes	Ensemble du massif	Non
Hoazin (<i>Opisthocomus hoazin</i>)	Galliformes	Crique Kourouaïe	Non
Boa émeraude (<i>Corallus caninus</i>)	Ophidiens	Ensemble du massif (peu fréquent)	Non
Caïman noir (<i>Melanosuchus niger</i>)	Crocodyliens	Marais de la pointe Béhague	Oui
Coq de roche (<i>Rupicola rupicola</i>)	Passériformes	Savane roche virginie Monts de l'Observatoire Montagne Trois Pitons	

La plupart de cette faune concerne des oiseaux.

Les espèces floristiques protégées ne sont pas localisées dans les zones exploitables. D'autres espèces protégées seront probablement découvertes lorsque des pistes desserviront les parcelles plus au sud. Dans tous les cas, les espèces floristiques protégées seront systématiquement évitées.

Espaces remarquables

Cinq ZNIEFF principales, ont été délimitées sur le massif de Régina-St Georges, deux de type II et trois de type I. Elles concernent des criques et des inselbergs.

Les ZNIEFF de type I couvrent environ **8 500 ha** de la forêt (**2,2 %**):

- « Savane roche virginie » (755 ha) : il s'agit d'une savane roche, résultant de l'affleurement de granites caraïbes, divisée en trois parties dont la plus importante (qui culmine à 130 m d'altitude et atteint dans sa plus grande longueur plus de 800 m) a une physionomie de type « Inselberg ». Le site présente une grande richesse floristique avec 142 espèces sur la savane roche même, dont beaucoup d'orchidées terrestres, de bromeliaceae, de phylodendrons et d'anthurium remarquables. 17 espèces végétales patrimoniales ont été recensées.

➔ **Cette ZNIEFF n'est pas concernée par le schéma de desserte.**

- « Savanes roches du bassin de la crique Gabaret » (6 787 ha) : pas moins de 173 espèces de végétaux inféodés aux savanes roches sont présentes ici, soit les 2/5 des espèces de Guyane. C'est en outre l'unique station connue en Guyane de la bromeliaceae *Araeococcus goeldianus*. Les éléments marquants de cette ZNIEFF sont un ensemble de savanes roches, sur substrat granitique, distantes les unes des autres de quelques kilomètres, dont la plus connue est la savane 14 juillet. Le tracé de la RN 2 frôle de quelques dizaines de mètres seulement cette savane de surface limitée. Cette proximité menace l'intégrité du biotope qui a déjà subi plusieurs incendies et dont la forêt de transition est déjà nettement secondarisée.

- Cette ZNIEFF n'est pas concernée par le schéma de desserte car le principe d'évitement lors de l'élaboration du schéma de desserte élimine les savanes-roches et leurs abords dans le tracé de la desserte.
- « Basse vallée de la Crique Gabaret » (2 216 ha dont un tiers au sein de la forêt) : le secteur de la basse Gabaret est particulièrement remarquable par la qualité des habitats ripicoles et inondables représentés sur ce secteur. De plus, la situation géographique de cette rivière à l'extrême nord-est de la Guyane lui confère une affinité certaine avec l'état brésilien voisin d'Amapa ainsi qu'un taux d'endémisme élevé. Ces spécificités écologiques s'expriment particulièrement au niveau de la botanique ainsi qu'en ce qui concerne le peuplement ichtyologique de cette rivière. Les principaux habitats visés par cette délimitation en ZNIEFF de type I concernent essentiellement les forêts ripicoles, inondables et marécageuses, nombreuses et variées tout le long de ce linéaire.
- Cette ZNIEFF n'est pas concernée par le schéma de desserte malgré son enveloppe globale de définition car elle porte sur les forêts inondables et marécageuses, évitées par principe dans le cadre de l'élaboration du schéma de desserte. L'attention sera néanmoins particulièrement renforcée sur le suivi des chantiers routiers de cette zone afin d'éviter toute pollution de ce secteur contenant un site d'intérêt écologique. Il s'agit de la seule forêt du schéma de desserte qui concerne une ZNIEFF de type I, et le linéaire potentiellement concerné est de 35,4 km sur les 1 935 km que comporte le schéma de desserte.

Les deux ZNIEFF principales de type II couvrent 110 084 ha de la forêt (29,3 %) :

- « Crique Gabaret » : elle présente une flore tout à fait originale, dont 23 espèces endémiques à cette zone. Presque deux fois plus riche que le versant Approuague de l'interfluve, le versant Oyapock montre des affinités marquées avec la flore de l'Amapa au Brésil. Une partie du bassin versant de la crique Gabaret apparaît comme un centre d'endémisme floristique important, alors que les prospections sont encore incomplètes. D'autres espèces restent manifestement à découvrir dans ce secteur fortement marqué par des influences floristiques brésiliennes.
- « Crique Kourouaïe et Kapiri » : plusieurs études ont montré l'exceptionnelle richesse des forêts inondables et marécageuses de ce secteur. Plus de la moitié de toutes les espèces inféodées à ces milieux en Guyane sont présentes sur ces criques. La faune est riche et hautement diversifiée, à l'image de la population d'hoazins qui peuple les rives de ces criques. En outre, ce secteur représente un maillon biogéographique important entre le bassin de la crique Mataroni et la prolongation du massif forestier vers l'océan au Nord-Est.
- Ces deux ZNIEFF de type II concernent des criques. Elles ne sont de ce fait pas concernées par le schéma de desserte, au-delà des principes d'évitement et de réduction déjà appliqués à l'ensemble du schéma de desserte (évitement des cours d'eau en suivant les lignes de crête, suivi des chantiers d'ouverture de desserte afin d'assurer la non-pollution des criques, etc.). Le linéaire de routes prévues par le schéma de desserte croisant les zones en ZNIEFF de type II est de 237 km. Cette forêt est la seule, avec celle de Paul Isnard, à être concernée par des ZNIEFF de type II au niveau de la future desserte.

Ponctuellement, d'autres ZNIEFF de type II recouvrent la forêt sur d'extrêmes petites surfaces. Elles sont localisées sur la carte des ZNIEFF et concernent des cours d'eau.

Le parc naturel régional de Guyane (PNRG) couvre également 17 613,4 ha de la forêt (4,7 %). **Dans le cadre de l'élaboration de l'aménagement forestier de cette forêt, le PNRG a été consulté et n'a pas émis d'avis défavorable quant à l'aménagement forestier.**

Paysages et patrimoine

Un inselberg est relativement proche de la RN2 et donc accessible. Il s'agit de la savane-roche Virginie, desservie par un sentier touristique. Une autre savane-roche, plus proche de Saint-Georges, est très accessible depuis la RN2 : il s'agit de la savane-roche 14 juillet.

Les vestiges archéologiques sont principalement localisés sur les fleuves et les criques : sur l'Oiapock et sur la crique Gabaret, où de nombreux vestiges de polissoir (roche servant à aiguiser les outils amérindiens) sont observés. Une unique occupation amérindienne de plein air a été observée en dehors des cours d'eau.

Du fait de ses principes d'évitement, le schéma de desserte n'impacte pas ces éléments spécifiques à la forêt domaniale de Régina – Saint-Georges. Dans tous les cas, l'ouverture de pistes (ou routes) forestières fera l'objet d'une attention particulière en termes de gestion de paysage. De même, comme mentionné dans la partie I du schéma de desserte traitant de sa méthodologie d'élaboration, toute découverte fortuite sera portée à connaissance des services adéquats, comme l'indique la réglementation en vigueur.

2. Aménagement forestier

Zonage en séries

L'aménagement forestier de cette forêt aboutit au classement deux grands types d'espace :

- Les parcelles en protection : séries d'intérêt écologique et de protection physique et générale des milieux et des paysages, concernant respectivement 77 455 ha (21 %) et 47 953 ha (13 %) soit un total de **125 408 ha (34 %)** ;
- Les parcelles en production, couvrant **246 911 ha (66 %)** : ce sont elles qui sont potentiellement concernées par le schéma de desserte.

Le choix a été fait de classer les parcelles concernées par des habitats à enjeu de biodiversité très fort (les forêts submontagnardes) intégralement en série d'intérêt écologique. De même, le secteur Kourouaïe, localisé à l'extrême nord de la forêt, a aussi été classé en intérêt écologique car il présente des milieux humides rares. Enfin, il est également important de mentionner qu'une grande partie du bassin versant de la Gabaret a été exclue de la série de production afin de protéger, ici-encore, la ressource en eau.

Au sein des parcelles restant en production, les principes de réduction présentés dans la partie I du schéma de desserte s'appliqueront afin de limiter l'impact des routes forestières sur les milieux naturels.

Résultats attendus

La forêt domaniale de Régina – St Georges est la forêt qui fournit annuellement le plus de bois à la filière guyanaise. Une fois la forêt voisine (Bélizon) terminée et placée en régénération, la majorité de l’approvisionnement de l’est guyanais proviendra de la forêt domaniale de Régina – St Georges.

Les estimations de volume par hectare attendus par secteur forestier sont données dans le tableau de la page suivante. Attention, toute la surface cadastrale d’un secteur n’est pas exploitable. Les résultats donnent donc une idée de la richesse commerciale d’un secteur, et il n’est pas recommandé de multiplier la surface en production par le volume attendu par hectare.

Figure 8 - REG : ressource et desserte par secteur forestier

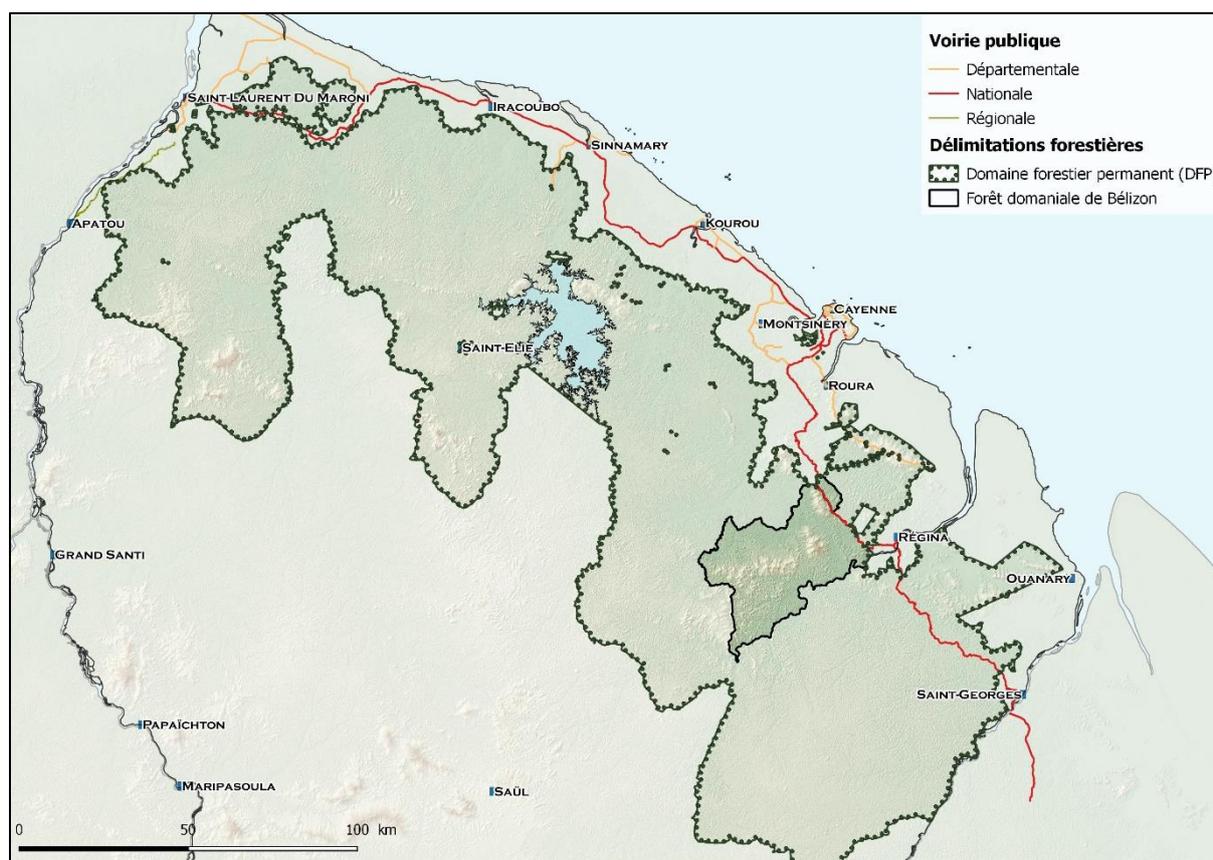
Secteur forestier	Surface cadastrale en production (ha)	Estimation ECMP (m ³ /ha)	Estimation toutes essences (m ³ /ha)	Km de piste (ou route) prévus
Armontabo	31 972	16	26	144,7
Bauge	5 735	20	30	21,6
Crique Angele	8 987	20	30	46,3
Crique Comptable	12 987	16	26	40,3
Crique Fourcadiere	14 078	16	26	70,0
Crique Fromager	4 005	14	23	-
Crique Panel	9 297	16	26	45,9
Crique Saouaoue	6 151	16	26	28,0
Ekini	5 181	16	26	26,5
Gabaret	12 719	16	26	68,0
Grande Crique	19 583	16	26	105,2
Haute Kourouaie	9 965	16	26	-
Imperatrice	10 651	16	26	40,6
Kaminare	10 745	20	30	57,9
Kapiri	6 814	20	30	-
Manare	13 984	20	30	59,9
Mataroni	8 895	20	30	46,7
Maweyo	4 547	16	26	-
Paira	10 770	16	26	35,5
Rapari	9 148	16	26	28,9
Saut Kachiri	19 078	16	26	101,4
Saut Monbin	9 530	16	26	45,7
Virginie	2 086	14	23	-

1. Etat initial et enjeux

Situation géographique

La forêt domaniale de Bélizon est localisée à l'est du domaine forestier permanent, entre le fleuve Approuague et la rivière la Comté.

Figure 9 - BEL : localisation de la forêt au sein du DFP



Hydrographie

L'hydrographie se caractérise par un réseau peu dense et structuré à partir des reliefs centraux que sont les Montagne Tortue et Maripa. Le réseau est constitué d'affluent de l'Approuague et de la Comté ainsi que des têtes de criques et affluents de l'Orapu qui prennent leur source dans les montagnes précitées.

La navigation sur le fleuve Approuague est rendue complexe par la présence de sauts et de rapides pour certains difficilement franchissables en basses eaux. La Comté est quant à elle, globalement (en saison des pluies) facilement navigable jusqu'à Saut Brodel en amont du périmètre de la forêt. L'Orapu n'est navigable que jusqu'à l'embouchure de la crique Grillon, au-delà cela devient très difficile. Ainsi, l'accès au massif forestier par les fleuves est difficile.

Le tableau suivant donne l'estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre dans le cadre du schéma de desserte en fonction du type de piste (ou route) forestière.

Figure 10 - BEL : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière

Type de piste (ou route) forestière	Nombre de franchissement estimé
Principale	0
Secondaire	0
Fin de réseau	10
Tous types confondus	10

Le linéaire total du réseau hydrographique étant de 3 123 km, cela représente un nombre moyen de 3 franchissements pour 1000 km de cours d'eau, tous temporaires (desserte de fin de réseau). Ce résultat ne tient pas compte des franchissements existants.

Géologie et sols

Des quartzites et conglomérats très localisés à l'échelle de la forêt (secteur de Counamari) et peu représentés en Guyane ont un intérêt écologique tout particulier. Dans cette forêt, les teneurs en or les plus élevées ont été recueillies dans la crique Ipoucin et dans la partie septentrionale de la Montagne Maripa. Le gîte le plus prometteur concernant les indices géochimiques de présence d'or primaire se situe sur le secteur de la Montagne Maripa (secteur forestier de Tibourou) avec des prolongements vers le gîte des Petites Montagnes Tortues (conglomérats aurifères) en contact avec la limite est et nord-est de la forêt.

Ici-encore, les gîtes de bauxite associés aux cuirasses latéritiques ne combinent pas tous les critères nécessaires pour les rendre économiquement fiables. De même, il existe aussi des zones riches en graviers latéritiques proches de la RN2.

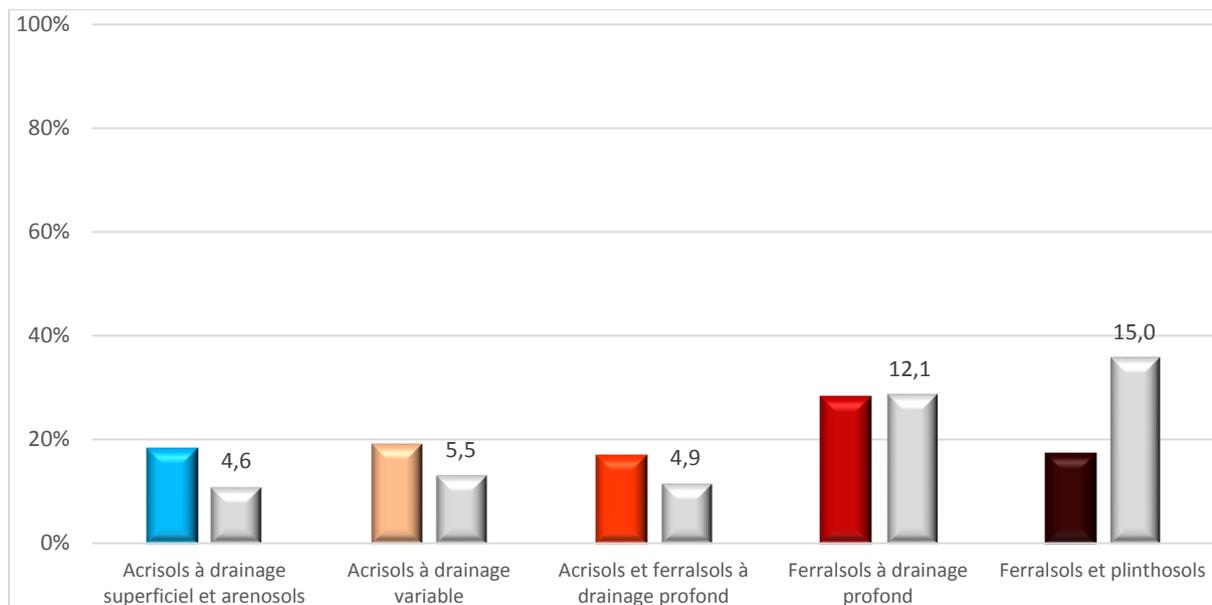
Les deux aspects de l'éventuel impact des routes forestières sur les milieux naturels sont les suivants :

Activité minière

En forêt domaniale de Bélizon, 1,9 % des cours d'eau sont détériorés par l'orpaillage illégal et 6,5 % par l'orpaillage légal. De même, 2 408 ha de forêt ont été ouverts par l'orpaillage légal (dont hors titre) et 274 ha l'ont été par l'orpaillage illégal. Cette donnée n'est pas cartographiée car confidentielle, mais si c'était le cas on pourrait en conclure que **le massif de Bélizon a été très concerné par l'orpaillage légal comme illégal. De grandes surfaces ont été impactées. De ce fait, toute nouvelle piste (ou route) forestière utilisera, dans la mesure du possible, systématiquement la trace d'anciennes pistes minières dans le but de ne pas ajouter un nouvel impact au niveau de cette forêt.**

Impacts sur les sols forestiers

Figure 11 - BEL : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol



Dans cette forêt, 75 % du linéaire se trouve sur de bons sols : acrisols et ferralsols à drainage profond et plinthosols sub-superficiels. Une attention particulière sera portée sur les 5,5 km de desserte sur acrisols à drainage variable et sur les 4,6 km sur acrisols à drainage superficiel. Il est également à noter que l’intégralité du linéaire est constitué de desserte de fin de réseau : ainsi, quel soit sa catégorie, le sol ne sera pas utilisé plus de cinq ans (un à deux ans pour ouvrir la piste (ou route) forestière et deux à trois ans pour l’utiliser).

Habitats forestiers

Les habitats sont listés dans le tableau suivant.

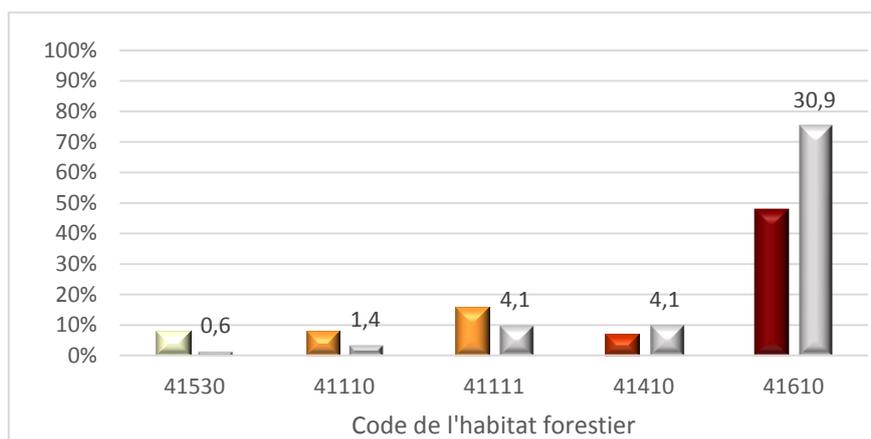
Figure 12 - BEL : tableau des habitats présents au sein du massif

Code	Habitats principaux	Surface (ha)	Surface (%)	Enjeu biodiversité	Enjeu production de bois	Enjeu biomasse	Enjeu protection et paysages
41.61	Forêts submontagnardes (> 500 m) à ouekos et cèdes	57 974	48	Très fort (diversité de la flore – espèces de faune sensibles)	Moyen	Moyen	Fort (érosion sur pente)
41.11.t	Forêts de transition (écotone - faciès humide)	19 107	16	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.42	Forêts des collines irrégulières à mahos, wapa et amarante	13 401	11	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Moyen	Fort (érosion des sols)
41.53	Forêts des plateaux élevés à angélique, moni et bita tiki	10 203	8	Faible	Fort	Fort	Faible
41.11	Forêts ripicoles, de bas-fond et de talwegs humides	9 590	8	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.41	Forêts des basses vallées fluviales à wapa et maho rouge	8 405	7	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Fort	Fort (érosion des berges)
41.21	Forêts des terres basses à funguti koko et awara	3 071	3	Très fort (originalité de la flore - chasse pour la faune)	Faible (potentiel et exploitabilité)	Faible	Fort (fréquentation des paysages)

Dans cette forêt, les deux tiers de la surface présentent un enjeu de biodiversité fort à très fort. L'enjeu de protection et paysages indique une grande possibilité d'érosion des pentes et des berges.

De même que précédemment, le graphe de la page suivante présente la répartition des pistes à créer au sein des habitats forestiers ainsi que la répartition des habitats en eux-mêmes au sein de la forêt domaniale de Bélizon. Pour rappel, l'étiquette correspond à la longueur en kilomètres des routes forestières à créer dans le cadre du schéma de desserte.

Figure 13 - BEL : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitats



Contrairement à la forêt de Régina – Saint-Georges, la majorité des pistes concernent un habitat à très fort enjeu de biodiversité et fort enjeu de protection physique. Cependant, il est important de mentionner que cet habitat est le plus représenté au sein de cette forêt : il représente quasiment la moitié de la surface du massif. Ainsi, à l'échelle du massif, cet habitat est banal et le linéaire de routes forestières à y créer est faible (28,6 km). Néanmoins, une attention particulière sera portée à ces deux enjeux (notamment l'enjeu de protection physique en raison des reliefs important dans ce secteur) lors de la création des routes forestières.

Flore

La forêt de Bélizon appartient au grand ensemble de la forêt tropicale humide dont les connaissances en termes de flore sont introduites ci-dessus. Les connaissances concernant cette forêt ne sont pas très développées. Elles résultent d'inventaires réalisés sur une unique parcelle comportant trois placettes permanentes couvrant au total 14 ha. Les inventaires étant anciens, la nomenclature utilisée n'est pas systématiquement APG III.

Figure 14 - BEL : répartition des familles APG III présentes sur le massif, issue des inventaires botaniques

Famille (%)	Principales espèces représentées par famille
Sapotaceae (14)	Balata franc : <i>Manilkara spp</i> Niamboka : <i>Pouteria spp</i>
Mimosaceae (13)	Oueko : <i>inga spp.</i> Alimiao : <i>Pseudopiptadenia spp.</i>
Caesalpiniaceae (9)	Angélique : <i>Dicorynia guianensis</i> Wacapou : <i>Vouacapoua americana</i> Gangui oudou : <i>Tachigali sp</i>
Lauraceae (7)	Grignon franc : <i>Ocotea rubra</i> Cédres : <i>Ocotea spp</i>
Lecythidaceae (7)	Mahos noirs : <i>Eschwezeria spp</i> Mahos rouges : <i>Lecythis spp</i>
Burseraceae (5)	Moni : <i>Protium spp</i>
Apocynaceae (5)	Koumanti oudou : <i>Aspidosperma sp</i> Samaati : <i>Aspidosperma sp</i> Baaka mapa : <i>Couma guianensis</i>
Myristicaceae (3)	Aroumapici : <i>Ostheophleum platyspermum</i> Yayamadou montagne : <i>Virola melinonii</i> Yayamadou kwatae : <i>Virola kwatae</i>
Vochysiaceae (2)	Gonfola rose : <i>Qualea rosea</i>
Autres (35)	

Les autres secteurs forestiers sont pour l'heure très peu connus et décrits.

Faune

- Mammifères : le singe atèle (*Ateles paniscus*) est très présent sur la forêt de Bélizon, surtout sur les zones montagneuses. Le tapir (*Tapirus terrestris*) est également bien présent sur le massif, du fait de la présence de zones basses proches des grands fleuves ;
- Oiseaux : la présence d'agamis, de pénélopes marails et de hoccas est avérée ;
- Reptiles : pas d'étude particulière ;
- Amphibiens : pas d'étude particulière ;
- Arthropodes : pas d'étude particulière ;
- Poissons : pas d'étude particulière ;

Les premiers inventaires faunistiques réalisés sur la forêt restent, eu égard à l'importance de sa superficie, bien en deçà des efforts d'inventaire nécessaires pour une caractérisation aboutie de la faune de ce massif. On constate un défaut flagrant d'inventaire faunistique sur la forêt qui s'explique en partie par le niveau élevé de perturbation (exploitation forestière et surtout orpaillage depuis plusieurs décennies) qui rend difficile voire impossible toute interprétation d'indices de présences/absences faunistiques.

Espèces protégées

Sur l'ensemble des données récoltées soit près de 1000 échantillons recensés dans la base Aublet 2 de l'herbier de Cayenne, seules 2 espèces protégées ont été inventoriées. Il s'agit

d' *Astrocaryum minus* inventorié sur la Montagne aux gouffres et de *Lecythis pneumatophora* inventorié sur les bords de l'Approuague au niveau du Saut Athanase.

Une station ponctuelle à *Bactris nancibaensis* est présente au niveau de la forêt. Cette espèce est protégée et endémique de Guyane. **Toute nouvelle découverte de telle station sera relevée et le tracé de la desserte évitera le secteur concerné (principe d'évitement).**

L'Atèle est un singe protégé. Il est très présent au niveau des zones montagneuses. La frange nord-est de la forêt, à proximité directe de la RN2, est concernée sur 2 200 ha (11 km de long par 2 km de profondeur) par l'aire de distribution du coq de roche (*Rupicola rupicola*), espèce protégée. **Ici-encore, ce type de milieu n'est pas concerné par le schéma de desserte car le coq de roche niche à proximité de zones caverneuse, qui sont évitées par la desserte par principe.**

Espaces remarquables

Deux ZNIEFF de type I principales ont été définies sur la forêt. Elles sont toutes deux localisées au niveau de la RN2 et concernent des montagnes (« Montagne des Gouffres » et « Grande Montagne Tortue »). À ces deux ZNIEFF, s'ajoute une troisième très petite ZNIEFF (43 ha), qui correspond à la station ponctuelle à *Bactris nancibaensis* (« Station à *Bactris nancibaensis* des Montagnes Tortues »). Enfin, une dernière ZNIEFF de type I protège les sauts présents à proximité du fleuve Approuague (« Sauts Mapaou, Athanaze et Mathias »). Les trois ZNIEFF de type II concernent soit des rives de fleuve (« Fleuve Approuague »), soit des montagnes (« Montagne Maripa » et « Grande Montagne Tortue »).

Les ZNIEFF de type I couvrent au total 3 812 ha (3,13 %) et celles de type II, 13 703 ha (11,3 %). De même qu'en forêt domaniale de Régina – Saint Georges, **ces ZNIEFF concernent principalement des zones qui sont évitées dans le principe-même de définition du plan de gestion, à l'échelle macroscopique.** En effet, des zones comme les montagnes ou les fleuves font en général partie des zones classées en série de protection dans l'aménagement forestier. **Aucun linéaire du schéma de desserte n'entre dans la périmètre d'une ZNIEFF au sein de cette forêt.**

Le Parc naturel régional de Guyane (PNRG) couvre la moitié nord-ouest de la forêt (58 665 ha, soit 48,2 %). **Il convient de rappeler que le PNRG a été consulté dans le cadre de l'élaboration de l'aménagement forestier et n'a émis aucun avis défavorable quant aux décisions qu'il contient.**

Paysages et patrimoine

Une dizaine de sites archéologiques ont été découverts dans la forêt de Bélizon. Ils concernent des sites amérindiens de plein air pour la majeure partie. Quelques polissoirs ont été localisés également. **Ces sites repérés concernent surtout les cours d'eau et, de ce fait, ne sont pas concernés par le schéma de desserte.**

2. Aménagement forestier

Zonage en séries

L'aménagement forestier de cette forêt aboutit au classement deux grands types d'espace :

- Les parcelles en protection : série de protection physique et générale des milieux et des paysages, concernant **48 212 ha (40 %)** ;
- Les parcelles en production, couvrant **72 789 ha (60 %)** : ce sont elles qui sont potentiellement concernées par le schéma de desserte.

Les parcelles classées en protection concernent surtout les zones à fort relief et les berges des grands cours d'eau. Dans les deux cas, l'objectif est la lutte contre l'érosion des milieux naturels. **795 ha** sont en outre classés en série d'intérêt écologique : il s'agit du secteur recouvert par la réserve biologique intégrale (RBI) des Petites Montagnes Tortue. Cette surface représente **moins de 1 %** de la surface totale de la forêt.

Au sein des parcelles restant en production, les principes de réduction présentés dans la partie I du schéma de desserte s'appliqueront afin de limiter l'impact des routes forestières sur les milieux naturels.

Résultats attendus

La forêt domaniale de Bélizon est exploitée depuis 1980. Cette exploitation s'est tout d'abord faite dans le cadre des permis forestiers, puis dans le cadre d'une exploitation conventionnelle et, plus récemment sous régie de la charte d'exploitation à faible impact (EFI). Il s'agit de l'un des premiers massifs à avoir été exploités. Elle a longtemps approvisionné l'est guyanais en bois. Désormais, il ne reste que quelques années (de l'ordre de cinq ans) avant que la totalité du massif ait été exploité et soit intégralement en régénération. La création de desserte est indispensable pour terminer l'exploitation de ce massif. La distance cumulée de cette création de pistes est inférieure à 30 km.

Les estimations de volume par hectare attendus par secteur forestier sont données dans le tableau suivant. Attention, toute la surface cadastrale d'un secteur n'est pas exploitable. Les résultats donnent donc une idée de la richesse commerciale d'un secteur, et il n'est pas recommandé de multiplier la surface en production par le volume attendu par hectare.

Figure 15 - BEL : ressource et desserte par secteur forestier

Secteur forestier	Surface cadastrale en production (ha)	Estimation ECMP (m ³ /ha)	Estimation toutes essences (m ³ /ha)	Km de piste (ou route) prévus
Counamari	6 310	20	30	-
Grillon	4 488	16	26	-
Maripa	11 735	20	30	-
Montagne Tortue	8 258	24	30	-
Roche Fendee	33 606	24	30	28,6

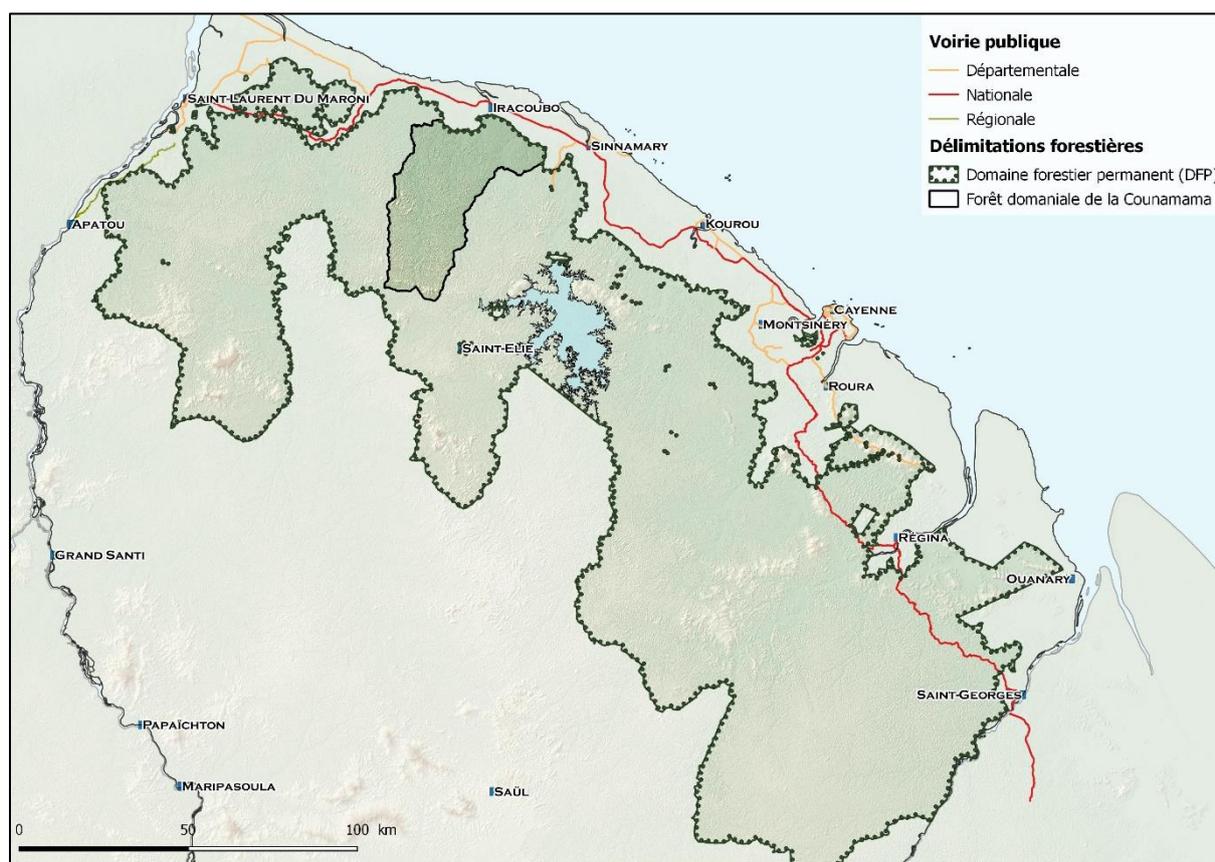
3 FORET DOMANIALE DE LA COUNAMAMA

1. Etat initial et enjeux

Situation géographique

La forêt domaniale de la Counamama est localisée au centre-ouest du domaine forestier permanent, entre les rivières Counamama et Crique Eau Blanche.

Figure 16 - COU : localisation de la forêt au sein du DFP



Hydrographie

Les deux fleuves principaux (Iracoubo et Counamama) et leurs principaux affluents (criques Deux Flots, Counami, Eau Blanche...), ainsi que la crique Yiyi, constituent depuis longtemps des axes de pénétration dans le massif, malgré la présence de sauts parfois infranchissables selon la saison.

Le tableau suivant donne l'estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre dans le cadre du schéma de desserte en fonction du type de piste (ou route) forestière.

Figure 17 - COU : estimation du nombre de franchisements à mettre en œuvre par type de desserte forestière

Type de piste (ou route) forestière	Nombre de franchissement estimé
Principale	11
Secondaire	0
Fin de réseau	7
Tous types confondus	18

Le linéaire total du réseau hydrographique étant de 3 652 km, cela représente un nombre moyen de 5 franchisements pour 1000 km de cours d'eau, dont environ 45 % sont temporaires (desserte secondaire ou de fin de réseau). Ce résultat ne tient pas compte des franchisements existants.

Géologie et sols

Le potentiel minier dans cette forêt est faible, ce qui amène une activité minière très peu développée, uniquement localisée à l'extrême sud du massif.

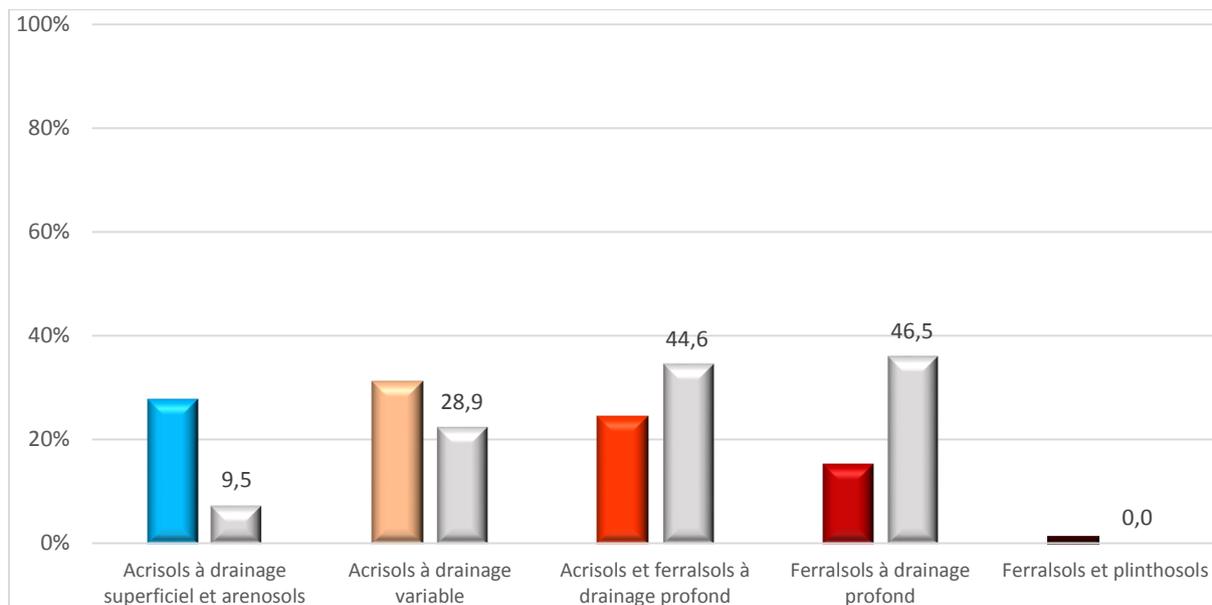
Les deux aspects de l'éventuel impact des routes forestières sur les milieux naturels sont les suivants :

Activité minière

En forêt domaniale de la Counamama, moins de 0,1 % des cours d'eau sont détériorés par l'orpaillage illégal et 0,1 % le sont par l'orpaillage légal. De même, 5 ha de forêt ont été ouverts par l'orpaillage légal (dont hors titre) et 24 ha l'ont été par l'orpaillage illégal. Cette donnée n'est pas cartographiée car confidentielle, mais si c'était le cas on pourrait en conclure que **le massif de la Counamama est très peu concerné par l'orpaillage, qu'il soit légal ou illégal. Les sites d'orpaillage illégal sont localisés bien plus au sud de la desserte existante et en sont, de ce fait, indépendant. La création de desserte dans de tels secteurs permettra de faciliter la surveillance de l'activité illégale et l'intervention des forces armées.**

Impacts sur les sols forestiers

Figure 18 - COU : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol



Dans cette forêt, 70 % du linéaire concerne de bons sols. L’attention devra surtout être portée sur les 38,4 km de desserte forestière sur des sols un peu plus variables à superficiels, dont 9,5 km sur acrisols à drainage superficiel.

Habitats forestiers

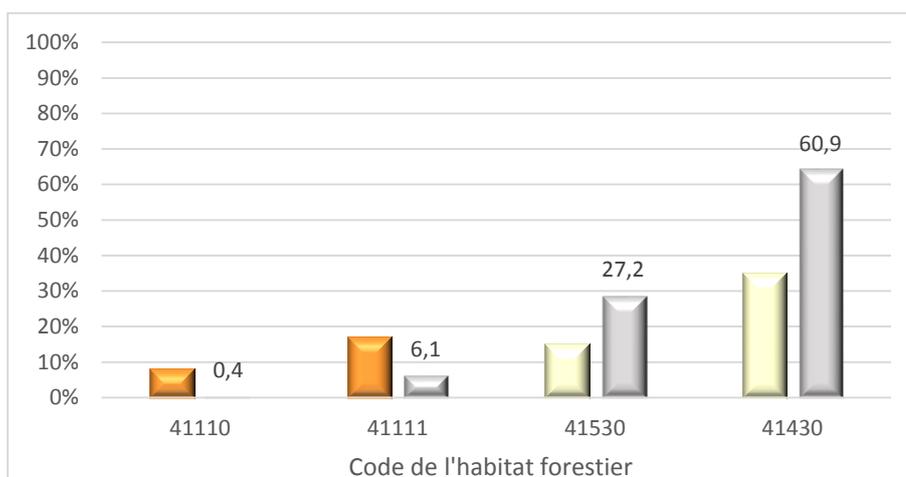
Les habitats sont listés dans le tableau suivant.

Figure 19 - COU : tableau des habitats présents au sein du massif

Code	Habitats principaux	Surface (ha)	Surface (%)	Enjeu biodiversité	Enjeu production de bois	Enjeu biomasse	Enjeu protection et paysages
41.43	Forêts des collines régulières élevées à maho noir, wapa et angélique	46 320	35	Faible	Moyen	Moyen	Moyen à faible
41.41	Forêts des basses vallées fluviales à wapa et maho rouge	29 789	23	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Fort	Fort (érosion des berges)
41.11.t	Forêts de transition (écotone - faciès humide)	22 834	17	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.53	Forêts des plateaux élevés à angélique, moni et bita tiki	19 478	15	Faible	Fort	Fort	Faible
41.11	Forêts ripicoles, de bas-fond et de talwegs humides	10 222	8	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.21	Forêts des terres basses à funguti koko et awara	1 688	1	Très fort (originalité de la flore - chasse pour la faune)	Faible (potentiel et exploitabilité)	Faible	Fort (fréquentation des paysages)
41.44	Forêts des collines peu élevées à maho noir, angélique et wacapou	1 194	1	Moyen à faible	Fort	Fort	Moyen à faible
41.12	Mangroves	17	0	Fort (originalité de la faune)	Faible (exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des côtes)
0	Hors forêt	17	0				

Cette forêt présente un enjeu de biodiversité fort sur un quart de sa surface, et très fort sur 2 %. Un quart de la surface est concerné par un enjeu de biodiversité et de protection des paysages faible. Comme à Bélizon, la plupart de la surface présente des possibilités d’érosion fortes.

Figure 20 - COU : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat



De même qu'à Régina – Saint-Georges, la majeure partie de la desserte à créer se trouve au niveau d'habitats aux enjeux de biodiversité et de protection physique faibles. Les habitats moyennement sensibles (41.11 et 41.11.t), représentant un quart de la surface de la forêt, ne sont concernés que par 6 % des pistes (ou routes) forestières à créer (soit un linéaire de 6,5 km).

Flore

Les connaissances floristiques sont très peu connues dans cette forêt. Des cortèges floristiques associés à des milieux remarquables ont été ponctuellement recensés lors de l'aménagement de la forêt (notamment par photo-interprétation), tels que :

- Une savane-roche de 1,6 ha (soit 0,001 % de la surface de la forêt) ;
- Des savanes à l'extrême nord du massif, couvrant 26 ha (0,014 % de la surface de la forêt) ;
- Une cambrouse dont la surface n'a pas été quantifiée, proche du littoral.

Faune

L'état des connaissances de la faune sur la forêt de la Counamama reste particulièrement fragmentaire. La zone nord-est, à proximité directe de la RN1, a fait l'objet d'une mission scientifique en 1998, 2000, 2001, 2003 et 2009 par l'association Kwata (programme SPECIES).

- Mammifères : ont été repérés l'atèle (également régulièrement observé par les agents de l'ONF), le saki à face pâle, les tayras, le chien bois, le chat margay, le tamandua (fourmilier), le tamanoir (grand fourmilier), la martre à tête grise et la loutre de Guyane. Le jaguar (*Panthera onca*) est également suivi dans le nord-est de la forêt (densité de 3,3 individus/100 km²), suggérant une bonne présence de gibier. Un lamentin (*Trichechus manatus*) a enfin été observé dans la partie aval du fleuve Iracoubo ;
- Oiseaux : pas d'étude particulière ;
- Reptiles : pas d'étude particulière ;

- Amphibiens : 45 espèces de serpents et amphibiens ont été recensés dans le cadre d'une étude en 1998, à nouveau dans la zone littorale de la forêt ;
- Arthropodes : les fourmis arboricoles ont été étudiées dans la même zone géographique dans le cadre d'une étude sur la mosaïque des fourmis arboricoles (Orivel *et al.*, 1997). 82 espèces de fourmis arboricoles ont alors été recensées sur 171 arbres ;
- Poissons : pas d'étude particulière ;

Il n'existe pas d'inventaire faunistique plus au sud de ce secteur nord-est.

Espèces protégées

D'un point de vue général, il faut noter le sous-échantillonnage de la forêt qui n'a fait l'objet que d'un nombre limité de prospections botaniques. Sur l'ensemble des données collectées, soit 419 échantillons recensés dans la base Aublet 2 de l'herbier de Cayenne, 11 espèces patrimoniales ont été inventoriées, dont 2 sont également des espèces protégées : *Aniba rosaeodora* (bois de rose) et *Habenaria leprieurii*.

Concernant la faune, le singe atèle et le lamentin, repérés dans la forêt, sont intégralement protégés.

Espaces remarquables

Les ZNIEFF de type I couvrent au total 59 ha et celles de type II, 1 884 ha.

Concernant la ZNIEFF de type I, « Savanes Counamama et Gabriel », il s'agit d'une savane arbustive située sur une petite colline et parsemée d'une dizaine de mares.

La ZNIEFF de type II, « Bassin versant et plaine côtière de la crique Yiyi », est composée de forêts de terre ferme de basse altitude bien conservée et de forêts ripicoles et marécageuses le long de cours d'eau.

Aucune de ces deux ZNIEFF n'est concernée par le schéma de desserte.

Paysages et patrimoine

La savane roche du secteur Crique Perdu Temps présente un intérêt paysager du fait de l'existence de points de vue sur la canopée. Le caractère unique de ce site à l'échelle de la forêt lui confère un intérêt écologique remarquable. Deux autres points de vue remarquables sont à signaler : la montagne Deux Flots sur la piste principale de la Counamama, ainsi qu'une autre montagne un peu plus loin. Les montagnes en bordure du fleuve Iracoubo et de la rivière Counamama sont d'autres éléments paysagers remarquables. Certaines dalles rocheuses au niveau de criques présentent un attrait paysager. A noter également l'existence de sauts remarquables sur certains fleuves, et en particulier le long du fleuve Iracoubo. On peut également citer un saut important sur la branche Sinnamary, au niveau de la confluence avec la crique Joseph. Enfin, les savanes au nord de la forêt offrent un paysage remarquable et différent du milieu forestier, d'autant plus qu'elles peuvent présenter des affleurements granitiques.

D'un point de vue culturel, à l'instar des inventaires botaniques, le massif reste largement sous-échantillonné rendant non exhaustive la liste des sites archéologiques présents sur la forêt et ne reflète pas le niveau d'occupation qui a dû être bien plus important.

Dans tous les cas, l'ouverture de pistes (ou routes) forestières fera l'objet d'une attention particulière en termes de gestion de paysage. De même, comme mentionné dans la partie I du schéma de desserte traitant de sa méthodologie d'élaboration, toute découverte fortuite sera portée à connaissance des services adéquats, comme l'indique la réglementation en vigueur.

2. Aménagement forestier

Zonage en séries

L'aménagement forestier de cette forêt aboutit au classement deux grands types d'espace :

- Les parcelles en protection : séries d'intérêt écologique et de protection physique et générale des milieux et des paysages, concernant respectivement 44 711 ha (34 %) et 19 896 ha (15 %) de la surface de cette forêt, soit un total de **64 606 ha (49 %)** ;
- Les parcelles en production, couvrant **66 952 (51 %)** : ce sont elles qui sont potentiellement concernées par le schéma de desserte.

Les parcelles classées en protection concernent surtout les berges des grands cours d'eau et la mise en place d'un long corridor écologique nord-sud qui, prolongé au niveau de la forêt voisine à l'ouest (forêt domaniale de la Montagne de Fer), constitue un corridor courant de la zone au sud du DFP jusqu'au littoral en passant par l'arrêté de protection de biotope des Sables blancs de Mana.

Au sein des parcelles restant en production, les principes de réduction présentés dans la partie I du schéma de desserte s'appliqueront afin de limiter l'impact des routes forestières sur les milieux naturels.

Résultats attendus

La forêt domaniale de la Counamama est l'un des massifs qui approvisionnent le centre-ouest de la Guyane.

Les estimations de volume par hectare attendus par secteur forestier sont données dans le tableau suivant. Attention, toute la surface cadastrale d'un secteur n'est pas exploitable. Les résultats donnent donc une idée de la richesse commerciale d'un secteur, et il n'est pas recommandé de multiplier la surface en production par le volume attendu par hectare.

Figure 21 - COU : ressource et desserte par secteur forestier

Secteur forestier	Surface cadastrale en production (ha)	Estimation ECMP (m ³ /ha)	Estimation toute essences (m ³ /ha)	Km de piste (ou route) prévus
Counami	7 702	16	26	-
Crique Deux Flots	5 398	11	20	-
Crique Grosse Roche	8 576	16	26	50,6
Crique Perdu Temps	9 796	11	20	37,5
Franconie	8 558	11	20	41,3
Patagaie	5 841	16	26	-
Tamanoir	14 152	20	30	-
Trou poisson	5 999	14	23	-

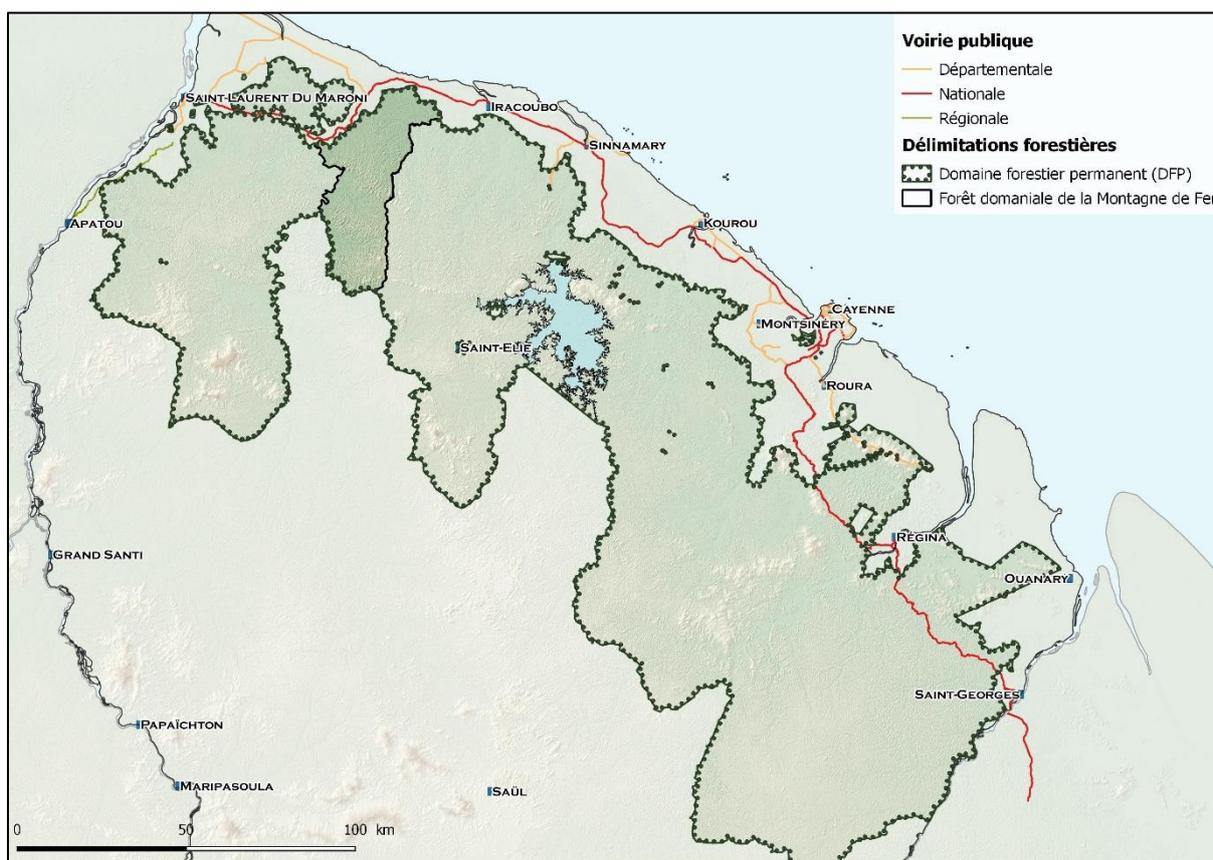
4 FORET DOMANIALE DE LA MONTAGNE DE FER

1. Etat initial et enjeux

Situation géographique

La forêt domaniale de la Montagne de Fer est localisée au centre-ouest du domaine forestier permanent, entre la crique Eau Blanche et le fleuve Mana.

Figure 22 - MON : localisation de la forêt au sein du DFP



Hydrographie

L'hydrographie est caractérisée par un réseau dense de cours d'eau. La forêt se divise en trois bassins versants de fleuves se jetant directement dans l'océan : l'Organabo, l'Iracoubo et la Mana. A noter que certains cours d'eau sont pollués par les rejets de boues de l'activité minière illégale.

Le tableau suivant donne l'estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre dans le cadre du schéma de desserte en fonction du type de piste (ou route) forestière.

Figure 23 - MON : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière

Type de piste (ou route) forestière	Nombre de franchissement estimé
Principale	8
Secondaire	6
Fin de réseau	4
Tous types confondus	18

Le linéaire total du réseau hydrographique étant de 2 963 km, cela représente un nombre moyen de 6 franchissements pour 1000 km de cours d'eau, tous temporaires (desserte de fin de réseau). Ce résultat ne tient pas compte des franchissements existants.

Géologie et sols

La surface de la zone minéralisée aurifère, identifiée par le BRGM, représente 1 530 ha, soit 1,4 % de la surface de la forêt. Ces zones minéralisées se situent dans les schistes de l'Orapu et de Bonidoro, dans lesquels la présence de filons de quartz aurifères est remarquée. Deux secteurs à columbo-tantalite ont été repérés par le BRGM au centre de la forêt, de même que du fer et de la bauxite.

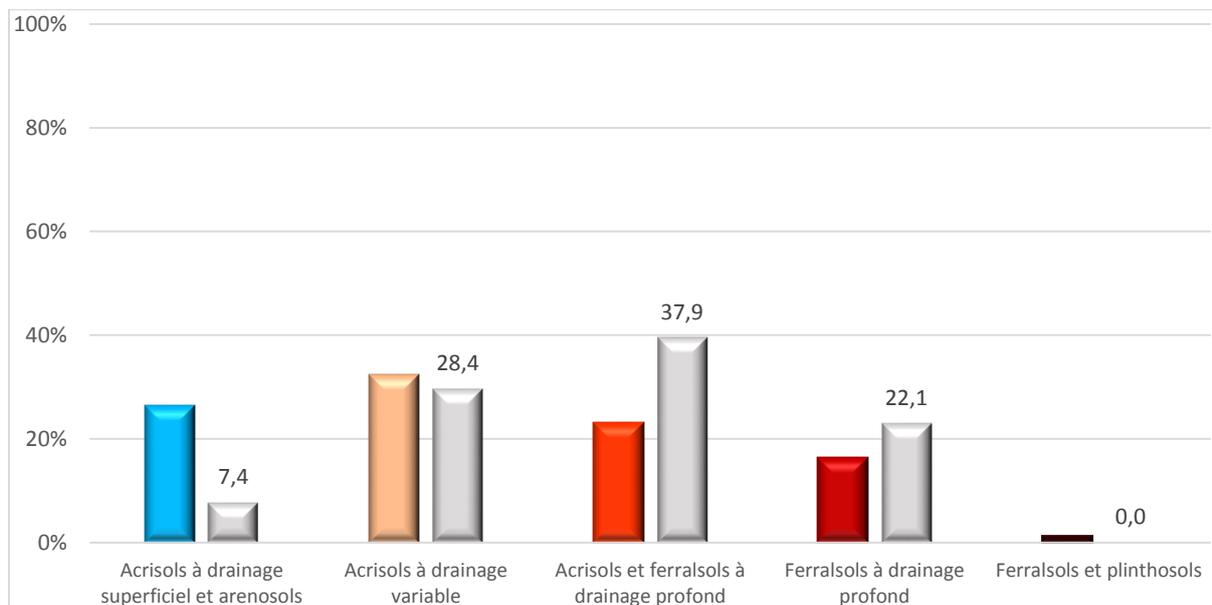
Les deux aspects de l'éventuel impact des routes forestières sur les milieux naturels sont les suivants :

Activité minière

En forêt domaniale de la Montagne de Fer, 1,4 % des cours d'eau sont détériorés par l'orpaillage illégal et 1,0 % le sont par l'orpaillage légal. De même, 312 ha de forêt ont été ouverts par l'orpaillage légal (dont hors titre) et 270 ha l'ont été par l'orpaillage illégal. Cette donnée n'est pas cartographiée car confidentielle, mais si c'était le cas on pourrait en conclure que **le massif de la Montagne de Fer est également très concerné par l'orpaillage, qu'il soit légal ou illégal. Ici encore, les sites d'orpaillage illégal sont localisés bien plus au sud de la desserte existante et en sont, de ce fait, indépendant. La création de desserte dans de tels secteurs permettra de faciliter la surveillance de l'activité illégale et l'intervention des forces armées.** Cette action est notamment spécifiée par l'aménagement forestier de ce massif.

Impacts sur les sols forestiers

Figure 24 - MON : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol



La répartition du linéaire de desserte dans les différents types de sols est similaire à celle de la forêt de la Counamama (partie précédente). Si 65 % de la desserte potentielle concerne de bons sols, celle qui concernera les acrisols à drainage superficiel à variable devra prêter à une vigilance plus grande.

Habitats forestiers

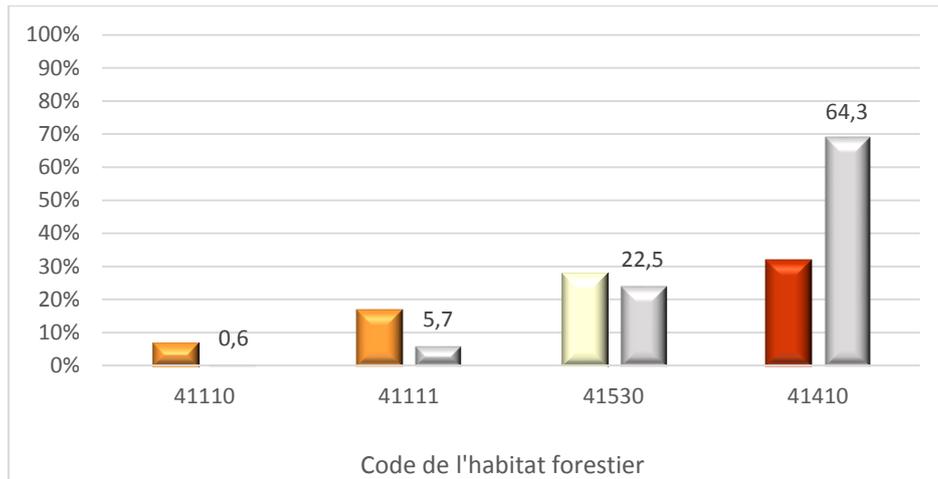
Les habitats sont listés dans le tableau suivant.

Figure 25 - MON : tableau des habitats présents au sein du massif

Code	Habitats principaux	Surface (ha)	Surface (%)	Enjeu biodiversité	Enjeu production de bois	Enjeu biomasse	Enjeu protection et paysages
41.41	Forêts des basses vallées fluviales à wapa et maho rouge	34 918	32	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Fort	Fort (érosion des berges)
41.53	Forêts des plateaux élevés à angélique, moni et bita tiki	31 065	28	Faible	Fort	Fort	Faible
41.11.t	Forêts de transition (écotone - faciès humide)	19 013	17	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.43	Forêts des collines régulières élevées à maho noir, wapa et angélique	9 712	9	Faible	Moyen	Moyen	Moyen à faible
41.11	Forêts ripicoles, de bas-fond et de talwegs humides	7 425	7	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.21	Forêts des terres basses à funguti koko et awara	7 151	6	Très fort (originalité de la flore - chasse pour la faune)	Faible (potentiel et exploitabilité)	Faible	Fort (fréquentation des paysages)
41.44	Forêts des collines peu élevées à maho noir, angélique et wacapou	868	1	Moyen à faible	Fort	Fort	Moyen à faible
41.23	Forêts sur sables blancs à mora de Saint-Laurent et bois rouge	454	0	Fort (chasse de la faune)	Faible (potentiel)	Moyen	Fort (fréquentation des paysages)
0	Hors forêt	31	0				

Un tiers de la forêt de la Montagne de Fer fait l’objet d’un enjeu de biodiversité fort à très fort. Ici encore, la protection de l’érosion des berges représenter un enjeu fort sur une grande surface de la forêt (56 %).

Figure 26 - MON : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat



Quasiment 70 % des pistes à créer dans le cadre du schéma de desserte concernent un habitat à enjeu fort pour la biodiversité et pour la protection physique des milieux. Cependant, la protection physique concerne l'érosion des berges (cf. tableau des habitats ci-dessus), qui ne sont de toute façon pas concernées par le schéma de desserte, en accord avec la charte d'exploitation à faible impact. Il s'agit donc principalement de tenir compte du fort enjeu de biodiversité, induit par une pression de chasse importante dans ce type d'habitat. Une attention renforcée sera donc apportée sur la surveillance des routes forestières qui traversent ces habitats. Les autres 30 % de pistes à créer concernent des habitats à enjeux faibles.

Flore

Aucun inventaire floristique n'est disponible sur cette forêt. Des palmiers à huile américains, espèce protégée (cf. **Espèces protégées**), a été observé dans la partie Nord de cette forêt.

Faune

De même que pour la forêt voisine, forêt domaniale de la Counamama, l'état des connaissances de la faune reste particulièrement fragmentaire. La zone nord, à proximité directe de la RN1, a fait l'objet d'une mission scientifique de 2008 à 2012 par l'association Kwata (programme SPECIES ici encore).

- Mammifères : le singe atèle a été repéré. Des restes de repas de jaguar ou puma ont été observés et la densité du jaguar est estimée à 4,9 individus/100 km².
- Oiseaux : un comptage a été effectué par le GEPOG (Groupement d'Etude Pour les Oiseaux en Guyane). Plus de 40 espèces différentes ont été observées le long de la piste forestière plongeant vers le centre de la forêt, y compris au début de la piste (6^{ème} km) comme plus en profondeur (26^{ème} km) où des espèces plus rares ont été observées (Moucherolle à bavette blanche (*Contopus albogularis*) et Grimpar à longue queue (*Deconychura longicauda*) ;
- Reptiles : pas d'étude particulière ;
- Amphibiens : pas d'étude particulière ;

- Arthropodes : pas d'étude particulière ;
- Poissons : pas d'étude particulière ;

Il n'existe pas d'inventaire faunistique plus au sud de ce secteur. L'absence d'inventaires faunistiques sur la forêt ne permet pas une caractérisation aboutie de la faune. Il est également important de noter que le niveau de perturbation anthropique ancienne (exploitation minière et forestière, chasse) sur la quasi-intégralité de la forêt rend difficile toute interprétation d'indices de présences/absences faunistiques.

Espèces protégées

Deux espèces protégées ont été relevées au moins une fois dans cette forêt : *Actinostachys pennula* (en 1999) et le palmier à huile américain (*Elais oleifera*).

Concernant la faune, comme mentionné dans la partie **Faune**, le singe atèle et les grands félins (jaguar ou puma) ont été repérés et font l'objet d'une protection intégrale.

Espaces remarquables

Les ZNIEFF de type II couvre 9 490 ha.

Concernant la « Forêt sur sables Blancs de Rocoucous », qui couvre 1 587 ha (1,4 %) de la surface de la forêt, il s'agit de sables blancs portant des forêts pauvres et basses qui ont souvent été dégradées par une utilisation illégale de population dessus.

La « Forêt d'Organabo et zone du palmier à huile américain », 7 904 ha (7,1 %) de la forêt, comporte également des sables blancs. Le réseau hydrographique y est très dense avec de nombreux marécages. Le palmier à huile américain, intégralement protégé, s'y trouve aussi. Il s'agit d'une zone potentiellement très attractive pour la grande faune : pécarie à lèvres blanches, tapir, loutre géante, singes et même les deux grands fauves que sont le puma et le jaguar, et l'avifaune.

Enfin, une unique parcelle à l'extrême nord-ouest de la forêt est concernée par l'APB des Sables Blancs n°2242 1D/4B du 14/12/1995 concernant le biotope des sables blancs de Mana. L'APB, d'une surface totale de 25 565 ha, ne concerne que 520 ha de la forêt. Cette délimitation est en cours de révision.

Aucun de ces trois espaces remarquables n'est concerné par le schéma de desserte.

Paysages et patrimoine

Les paysages concernés par la forêt sont uniquement forestiers. Ce sont soit des points de vue (promontoires qui offrent une vue sur les étendues boisées), soit des reliefs aperçus depuis les cours d'eau. Accessibles uniquement par voie fluviale sur l'Iracoubo, Saut Génipa, Roche Florian, Roche Hirondelle sont connus pour leur attrait paysager.

Le massif recèle de nombreux vestiges d'occupation amérindienne ancienne qui peuvent prendre la forme de polissoirs ou de sites de plein air avec matériel céramique ou lithique mais également des sites témoins de l'industrie aurifère passée. D'autres vestiges se trouvent le long de cours d'eau tels que les fleuves Mana et Iracoubo, la rivière Kokioco ou encore la crique Korossibo.

Dans tous les cas, l'ouverture de pistes (ou routes) forestières fera l'objet d'une attention particulière en termes de gestion de paysage. De même, comme mentionné dans la partie I du schéma de desserte traitant de sa méthodologie d'élaboration, toute découverte fortuite sera portée à connaissance des services adéquats, comme l'indique la réglementation en vigueur.

2. Aménagement forestier

Zonage en séries

L'aménagement forestier de cette forêt aboutit au classement deux grands types d'espace :

- Les parcelles en protection : séries d'intérêt écologique et de protection physique et générale des milieux et des paysages, concernant respectivement 7 285 ha (7 %) et 20 972 ha (15 %) soit un total de **28 257 ha (26 %)** ;
- Les parcelles en production, couvrant **82 381 ha (74 %)** : ce sont elles qui sont potentiellement concernées par le schéma de desserte.

Les parcelles classées en protection concernent surtout les berges des grands cours d'eau et la mise en place d'un long corridor écologique nord-sud qui, prolongé au niveau de la forêt voisine à l'ouest (forêt domaniale de la Counamama), constitue un corridor courant de la zone au sud du DFP jusqu'au littoral en passant par l'arrêté de protection de biotope des Sables blancs de Mana.

Au sein des parcelles restant en production, les principes de réduction présentés dans la partie I du schéma de desserte s'appliqueront afin de limiter l'impact des routes forestières sur les milieux naturels.

Résultats attendus

La forêt domaniale de la Montange de Fer est l'un des massif qui approvisionnement le centre-ouest de la Guyane.

Les estimations de volume par hectare attendus par secteur forestier sont données dans le tableau suivant. Attention, toute la surface cadastrale d'un secteur n'est pas exploitable. Les résultats donnent donc une idée de la richesse commerciale d'un secteur, et il n'est pas recommandé de multiplier la surface en production par le volume attendu par hectare.

Figure 27 - MON : ressource et desserte par secteur forestier

Secteur forestier	Surface cadastrale en production (ha)	Estimation ECMP (m ³ /ha)	Estimation toutes essences (m ³ /ha)	Km de piste (ou route) prévus
Crique Korossibo	22 430	14	23	66,4
Crique Loutre	9 809	14	23	29,4
Crique Malisse	12 809	11	20	-
Dardanelles	3 473	11	20	-
Genipa	2 804	14	23	-
Mamaribo	3 272	14	23	-
Organabo	11 080	14	23	-
Petit Laussat	8 562	14	23	-
Saut Sabbat	7 793	14	23	-

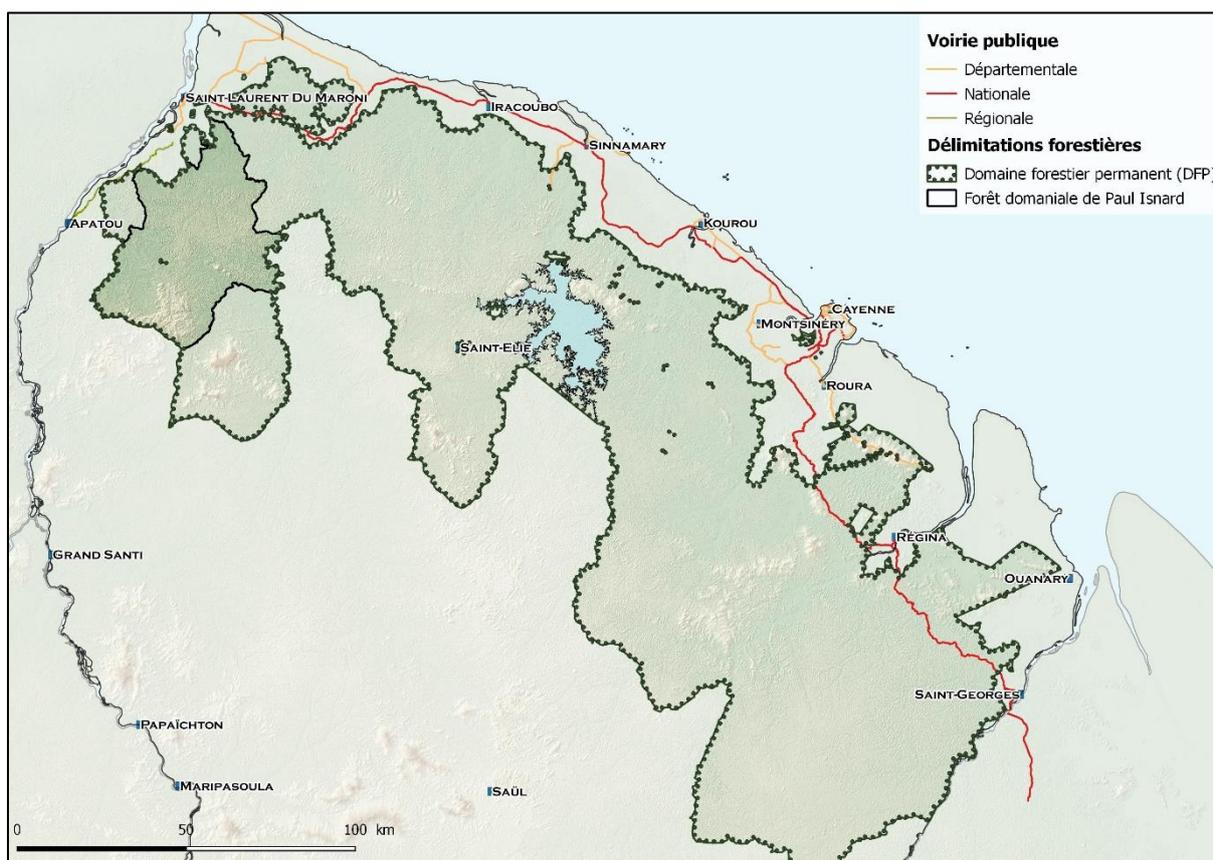
5 FORET DOMANIALE DE PAUL ISNARD

1. Etat initial et enjeux

Situation géographique

La forêt domaniale de Paul Isnard est localisée à l'ouest du domaine forestier permanent, au nord de la réserve biologique intégrale de Lucifer-Dekou Dekou.

Figure 28 - PAU : localisation de la forêt au sein du DFP



Hydrographie

La forêt de Paul Isnard est à cheval entre deux grands bassins versants : le fleuve Mana et le fleuve Maroni. Comme partout ailleurs en Guyane, le réseau hydrographique est très dense au sein de cette forêt.

Le tableau de la page suivante donne l'estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre dans le cadre du schéma de desserte en fonction du type de piste (ou route) forestière.

Figure 29 - PAU : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière

Type de piste (ou route) forestière	Nombre de franchissement estimé
Principale	0
Secondaire	10
Fin de réseau	5
Tous types confondus	15

Le linéaire total du réseau hydrographique étant de 5 369 km, cela représente un nombre moyen de 3 franchissements pour 1000 km de cours d'eau, tous temporaires (desserte secondaire ou de fin de réseau). Ce résultat ne tient pas compte des franchissements existants.

Géologie et sols

D'un point de vue pédologique, les cuirasses démantelées sont présentes sur 50 % de la surface de la forêt. Ponctuellement, sont observés des sables blancs (en bas-fond, sur les terrasses des grands cours d'eau ou encore sur certains cols) et des saprolites (« roches pourries »), ces dernières étant particulièrement friables.

Concernant la minéralisation, les seuls gisements exploités jusqu'à présent sont les gisements aurifères. Bon nombre de cours d'eau au sein de cette forêt ont subi une exploitation aurifère alluvionnaire souvent illégale. Ponctuellement, des zones de minéralisation de tantalite sont relevées.

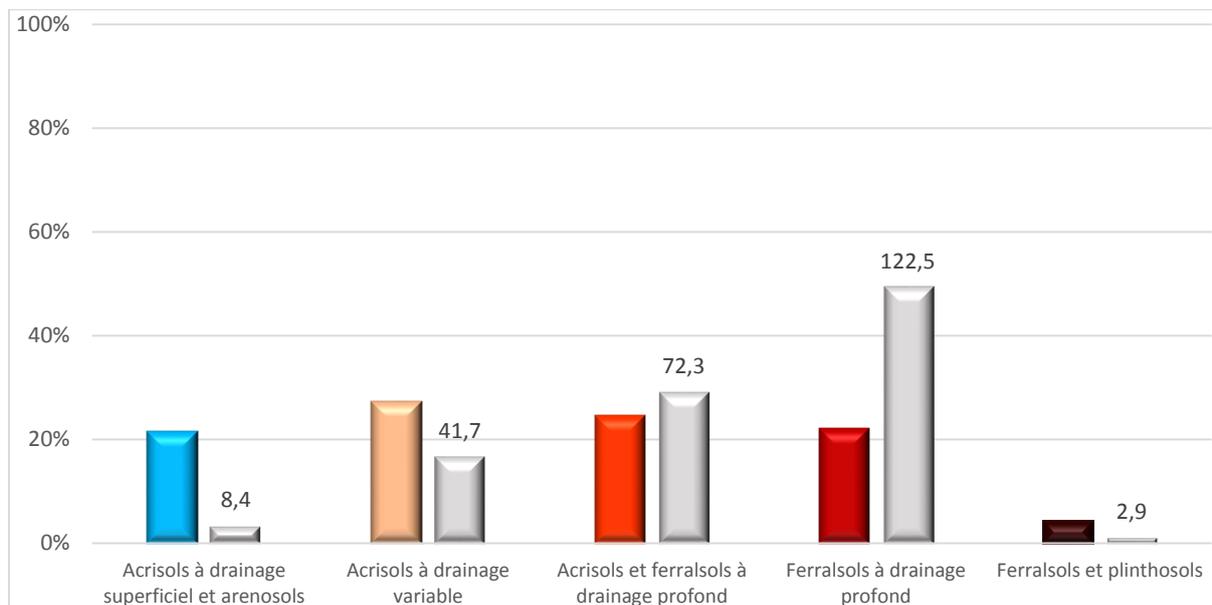
Les deux aspects de l'éventuel impact des routes forestières sur les milieux naturels sont les suivants :

Activité minière

En forêt domaniale de Paul Isnard, 1,5 % des cours d'eau sont détériorés par l'orpaillage illégal et 1,0 % le sont par l'orpaillage légal. De même, 658 ha de forêt ont été ouverts par l'orpaillage légal (dont hors titre) et 530 ha l'ont été par l'orpaillage illégal. Cette donnée n'est pas cartographiée car confidentielle, mais si c'était le cas on pourrait en conclure que **le massif de Paul Isnard est très concerné par l'orpaillage, qu'il soit légal ou illégal. De grandes surfaces ont été impactées. De ce fait, toute nouvelle piste (ou route) forestière utilisera, dans la mesure du possible, systématiquement la trace d'anciennes pistes minières dans le but de ne pas ajouter un nouvel impact au niveau de cette forêt.**

Impacts sur les sols forestiers

Figure 30 - PAU : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol



Au sein de cette forêt, 80 % du linéaire concerne de bons sols. Ce sont surtout les 8,4 km sur sol superficiel qui devront attirer l’attention et, dans une moindre mesure, les 41,7 km sur acrisols à drainage variable.

Habitats forestiers

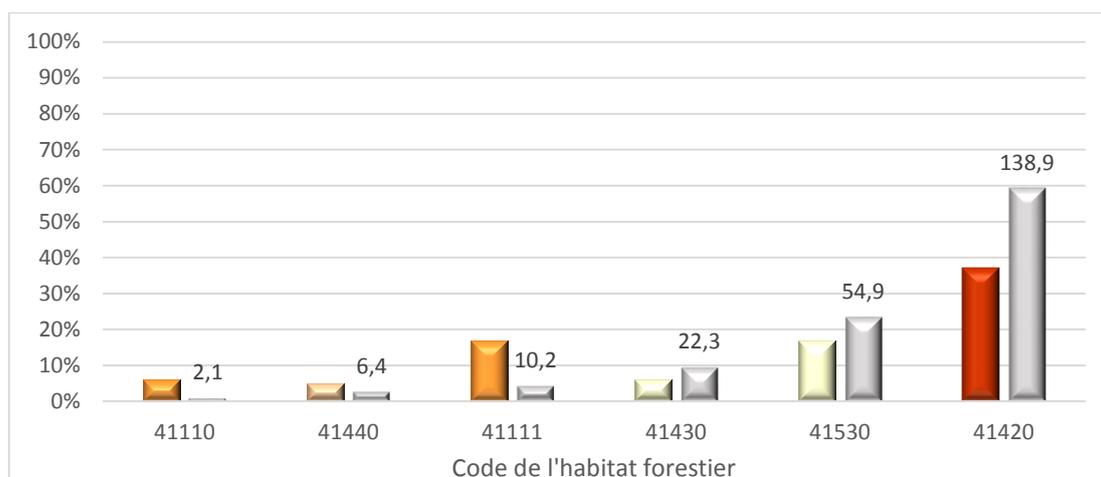
Les habitats sont listés dans le tableau suivant.

Figure 31 - PAU : tableau des habitats présents au sein du massif

Code	Habitats principaux	Surface (ha)	Surface (%)	Enjeu biodiversité	Enjeu production de bois	Enjeu biomasse	Enjeu protection et paysages
41.42	Forêts des collines irrégulières à mahos, wapa et amarante	73779	37	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Moyen	Fort (érosion des sols)
41.53	Forêts des plateaux élevés à angélique, moni et bita tiki	33554	17	Faible	Fort	Fort	Faible
41.11.t	Forêts de transition (écotone - faciès humide)	33291	17	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.61	Forêts submontagnardes (> 500 m) à ouekos et cèdes	17277	9	Très fort (diversité de la flore – espèces de faune sensibles)	Moyen	Moyen	Fort (érosion sur pente)
41.43	Forêts des collines régulières élevées à maho noir, wapa et angélique	12500	6	Faible	Moyen	Moyen	Moyen à faible
41.11	Forêts ripicoles, de bas-fond et de talwegs humides	11834	6	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.44	Forêts des collines peu élevées à maho noir, angélique et wacapou	9545	5	Moyen à faible	Fort	Fort	Moyen à faible
41.12	Mangroves	5175	3	Fort (originalité de la faune)	Faible (exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des côtes)
41.41	Forêts des basses vallées fluviales à wapa et maho rouge	3777	2	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Fort	Fort (érosion des berges)
0	Hors forêt	29	0				

Dans cette forêt, l’enjeu biodiversité est fort à très fort sur la moitié de la surface du fait d’une pression anthropique de chasse ayant déjà existé sur la forêt et typique des habitats concernés.

Figure 32 - PAU : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat



L'habitat à très fort enjeu de biodiversité (41.61), présent sur 9 % de la forêt, n'est pas du tout concerné par le schéma de desserte.

Environ 60 % des pistes à créer concernent un habitat à fort enjeu de biodiversité (pression de chasse) et à fort enjeu de protection des sols (érosion). Cependant, cet habitat est également celui qui est le plus présent à l'échelle de la forêt domaniale de Paul Isnard (37 % de la surface du massif), ce qui en fait un habitat relativement banal à l'échelle du massif.

Toutefois, la surveillance des routes forestière sera renforcée du fait de la pression de chasse, et un soin particulier sera apporté au tracé définitif du tracé des routes forestières afin de limiter au maximum l'érosion des sols.

Flore

Seules deux localités ont été collectées sur l'ensemble du massif (Hoff, Cremers et al., 2007). Dans ce cadre, *Sauvagesia aliciae* C. Sastre subsp. *Aratayensis* a été répertoriée. Il s'agit là d'une espèce déterminante par son fort taux d'endémisme en l'état actuel des connaissances.

Faune

Les études faunistiques réalisées dans le cadre des inventaires ZNIEFF font état de la présence d'espèces patrimoniales qui sont cependant, de façon générale, communes dans la région. Aucune autre étude faunistique n'a été réalisée sur cette forêt.

Espèces protégées

Aucune espèce protégée n'a été repérée lors des rares inventaires réalisés dans cette forêt. Un grand félin non identifié a été furtivement aperçu par un agent en 2017.

Espaces remarquables

Les ZNIEFF de type I couvrent au total 69 ha et celles de type II, 27 611 ha.

La ZNIEFF de type I (« Quartzites de Saut Dalles ») ne concerne que deux parcelles, sur la rive gauche du fleuve Mana (0,03 % de la surface de la forêt). Les facteurs d'établissement de cette ZNIEFF sont très variés : potentielles pressions de chasse et de pêche, intérêts patrimoniaux (forte biodiversité, ruissellement, nourricerie), intérêts fonctionnels (étape migratoire, zone d'alimentation particulière), géologie, paléontologie et archéologie notables.

Les deux ZNIEFF de type II sont intégralement dans l'emprise de la forêt. La ZNIEFF « Cascade et crique Voltaire » couvre 9 347 ha, soit 4,7 % de la forêt ; ses critères d'intérêt sont principalement patrimoniaux. La ZNIEFF « Montagnes de la Sparouine » couvre quant à elle 18 264 ha, soit 9,1 % de la forêt ; ses critères d'intérêt concernent la protection des eaux (forte pollution liée à l'extraction de matériaux). Ces deux ZNIEFF sont localisées à l'extrême sud de la forêt.

Une portion du linéaire concerne les deux ZNIEFF de type II.

Enfin, un site inscrit est présent sur la forêt. Il s'agit du site du « Bassin versant et des chutes de la crique Voltaire », d'une superficie de 17 740 ha, constitué par le bassin versant et les chutes de la crique Voltaire, dénommées cascades Voltaire et cascades du Vieux Broussard. La préservation de ce site présente un intérêt général en raison de son caractère pittoresque et scientifique.

Paysages et patrimoine

Les paysages présentant un enjeu fort sont ceux combinant une possibilité de visibilité externe avec une fréquentation du public, ainsi que les points de vue. Les zones identifiées sont les suivantes :

- les berges des cours d'eau navigables ;
- le long du cours supérieur de la crique Portal ;
- au niveau des sentiers de randonnées et des sites touristiques majeurs (crique Tatou, crique Voltaire et inselbergs du massif de la crique Voltaire),
- au niveau des sauts rocheux fréquentés (Crique Bon Secours, Serpent, Saut Dalles sur la Mana).

La forêt comporte en outre un point noir paysager sur la piste Paul Isnard au départ de la piste minière menant à Citron : il s'agit des contrats administratifs liés aux activités minières (stockage de matériel).

D'un point de vue archéologique, la densité de sites d'occupation est beaucoup moins importante que celle constatée sur le reste du département. Cependant, on retrouve de nombreuses traces des anciennes occupations amérindiennes : sites de pleins airs (présence de poteries), polissoirs sur les affleurements rocheux en bordure de cours d'eau et fossés défensifs sur les sites de hauteur. Les autres vestiges en forêt de Paul Isnard concernent l'époque de l'exploitation aurifère d'avant 1950. Ces sites se présentent sous la forme de vieux travaux avec trous de prospection, canaux de dérivation des cours d'eau, terrils, contours de cases et cimetières (délimités par des bouteilles en verre). Ces vestiges sont nombreux et concernent les secteurs avec une forte activité aurifère légale et illégale.

Dans tous les cas, l'ouverture de pistes (ou routes) forestières fera l'objet d'une attention particulière en termes de gestion de paysage. De même, comment mentionné dans la partie I du

schéma de desserte traitant de sa méthodologie d'élaboration, toute découverte fortuite sera portée à connaissance des services adéquats, comme l'indique la réglementation en vigueur.

2. Aménagement forestier

Zonage en séries

L'aménagement forestier de cette forêt aboutit au classement deux grands types d'espace :

- Les parcelles en protection : séries d'intérêt écologique et de protection physique et générale des milieux et des paysages, concernant respectivement 46 442 ha (23 %) et 22 524 ha (11 %) de la surface de cette forêt, soit un total de **68 966 ha (34 %)** ;
- Les parcelles en production, couvrant **131 715 (66 %)** : ce sont elles qui sont potentiellement concernées par le schéma de desserte.

Les parcelles classées en protection concernent surtout les berges des grands cours d'eau et l'existence du site inscrit des chutes Voltaire, ainsi que l'inselberg du même nom.

Au sein des parcelles restant en production, les principes de réduction présentés dans la partie I du schéma de desserte s'appliqueront afin de limiter l'impact des routes forestières sur les milieux naturels.

Résultats attendus

La forêt domaniale de Paul Isnard est également l'un des plus vieux massifs exploités, d'abord lors des permis forestiers, puis dans le cadre d'une exploitation conventionnelle et, enfin, via la charte EFI. Certains secteurs disposent encore d'une ressource forestière. La plupart des secteurs sont localisés sur des sols à saprolites, très pauvres.

Les estimations de volume par hectare attendus par secteur forestier sont données dans le tableau suivant. Attention, toute la surface cadastrale d'un secteur n'est pas exploitable. Les résultats donnent donc une idée de la richesse commerciale d'un secteur, et il n'est pas recommandé de multiplier la surface en production par le volume attendu par hectare.

Figure 33 - PAU : ressource et desserte par secteur forestier

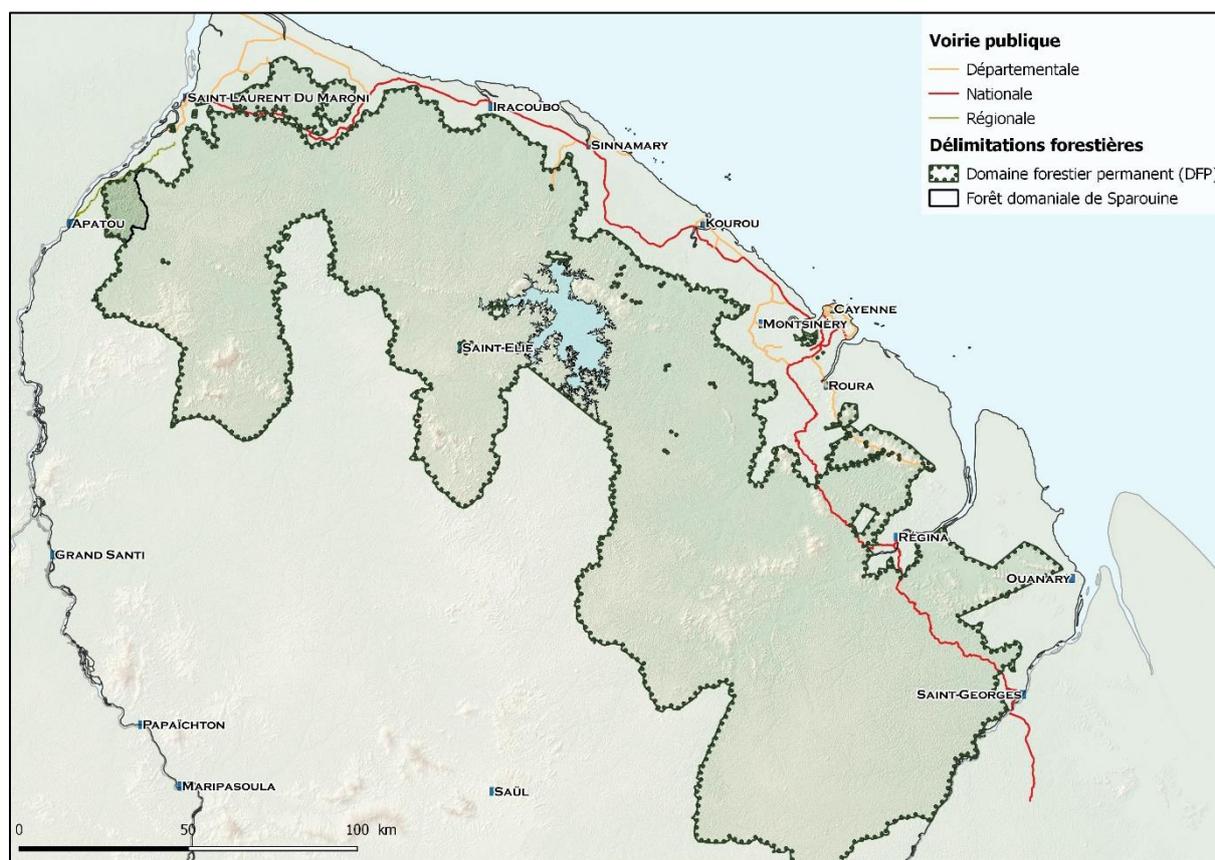
Secteur forestier	Surface cadastrale en production (ha)	Estimation ECMP (m ³ /ha)	Estimation toutes essences (m ³ /ha)	Km de piste (ou route) prévus
Balate	4 122	11	20	-
Bon Espoir	17 818	11	20	41,0
Crique Janvier	9 864	11	20	28,8
Crique Maurice	11 003	11	20	22,9
Crique Mousse	23 293	11	20	37,4
Crique Portal	8 942	14	23	-
Crique Serpent Est	10 813	11	20	-
Crique Serpent Ouest	10 887	11	20	35,6
Maipouri	6 236	11	20	-
Margot	5 165	14	23	-
Voltaire	22 410	14	23	82,0

1. Etat initial et enjeux

Situation géographique

La forêt domaniale de Sparouine est localisée à l'extrême ouest du domaine forestier permanent, entre la forêt domaniale de Paul Isnard et la route départementale d'Apatou.

Figure 34 - SPA : localisation de la forêt au sein du DFP



Hydrographie

Le massif forestier fait partie du grand bassin versant du fleuve Maroni. Le réseau hydrographique de la forêt est dense en cours d'eau et est principalement constitué d'affluents de la crique Sparouine, traversant le massif du nord-ouest au sud-est.

Le tableau de la page suivante donne l'estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre dans le cadre du schéma de desserte en fonction du type de piste (ou route) forestière.

Figure 35 - SPA : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière

Type de piste (ou route) forestière	Nombre de franchissement estimé
Principale	0
Secondaire	1
Fin de réseau	0
Tous types confondus	1

Le linéaire total du réseau hydrographique étant de 5 369 km, cela représente un nombre moyen de 3 franchissements pour 1000 km de cours d'eau. Le seul franchissement prévu est temporaire (desserte secondaire). Ce résultat ne tient pas compte des franchissements existants.

Géologie et sols

Près de de 86 % des substrats géologiques de la forêt sont représentés par des roches métamorphiques anciennes : les pélites et les grauwaques. Ces substrats schisteux sont des zones privilégiées pour les formations de saprolites et la présence possible de cuirasse latéritique démantelée. La saprolite correspond à l'horizon de transformation chimique de la roche-mère. Cette couche normalement profonde est ramenée à proximité de la surface de sol à la faveur d'un départ des horizons superficiels par glissement de terrain ou érosion superficielle.

Le massif de Sparouine ne présente pas de fort potentiel aurifère, ni de potentiel dans d'autres minéralisations.

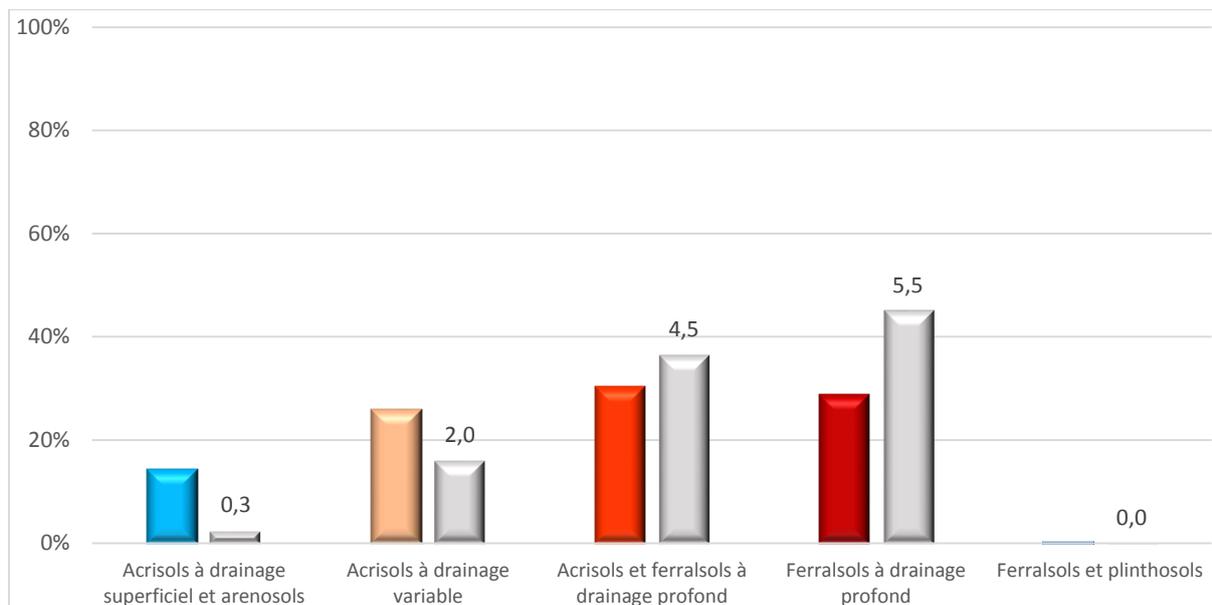
Les deux aspects de l'éventuel impact des routes forestières sur les milieux naturels sont les suivants :

Activité minière

En forêt domaniale de Sparouine, 4,9 % des cours d'eau sont détériorés par l'orpaillage illégal et 0,8 % le sont par l'orpaillage légal. De même, 45 ha de forêt ont été ouverts par l'orpaillage légal (dont hors titre) et 137 ha l'ont été par l'orpaillage illégal. Cette donnée n'est pas cartographiée car confidentielle, mais si c'était le cas on pourrait en conclure que **le massif de Sparouine est concerné par l'orpaillage, qu'il soit légal ou illégal. De ce fait, toute nouvelle piste (ou route) forestière utilisera, dans la mesure du possible, systématiquement la trace d'anciennes pistes minières dans le but de ne pas ajouter un nouvel impact au niveau de cette forêt.**

Impacts sur les sols forestiers

Figure 36 - SPA : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol



Il est tout d’abord important de mettre en évidence, dans cette forêt, le faible nombre de kilomètres prévu par le schéma de desserte. Plus des trois quart de ce linéaire est prévu sur de bons sols (ferralsols à drainage profond). Une attention particulière sera portée sur les 2,3 km restant, sur acrisols à drainage superficiel à variable.

Habitats forestiers

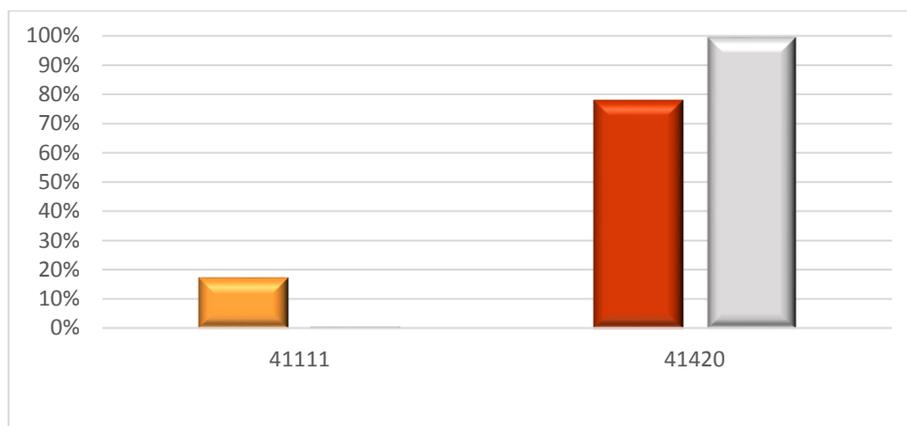
Les habitats sont listés dans le tableau suivant.

Figure 37 - SPA : tableau des habitats présents au sein du massif

Code	Habitats principaux	Surface (ha)	Surface (%)	Enjeu biodiversité	Enjeu production de bois	Enjeu biomasse	Enjeu protection et paysages
41.42	Forêts des collines irrégulières à mahos, wapa et amarante	15 184	78	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Moyen	Fort (érosion des sols)
41.11.t	Forêts de transition (écotone - faciès humide)	3 249	17	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.11	Forêts ripicoles, de bas-fond et de talwegs humides	995	5	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
0	Hors forêt	5	0				
41.22	Forêts des terres hautes à goupil et manil	4	0	Fort (chasse de la faune)	Faible (potentiel)	Moyen	Fort (fréquentation des paysages)

L’enjeu de biodiversité est d’autant plus mis en exergue qu’il a existé dans cette forêt une pression de chasse importante.

Figure 38 - SPA : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat



L'habitat de cette forêt et ses enjeux concerné par le schéma de desserte est le même que celui de Paul Isnard (41.42). **Les mêmes précautions s'appliqueront concernant la surveillance des routes et la protection des sols de l'érosion.** Il est important de noter, néanmoins, que le linéaire concerné est bien plus court qu'en forêt domaniale de Paul Isnard : seuls 12 km seront créés sur cet habitat, contre 139 km à Paul Isnard.

Flore

Les rares relevés botaniques ayant eu lieu dans cette forêt ont surtout été localisés le long de la route départementale qui longe la forêt et concernent les espèces exotiques uniquement. Deux espèces exotiques ayant en outre un caractère invasif ont été relevées : *Brachiaria umbellata* et *Acacia mangium* dont les individus colonisent facilement et rapidement les zones dégradées et ouvertes comme les savanes. Le massif forestier de Sparouine étant peu dégradé en général, la colonisation de cette espèce semble peu probable.

La liste des autres espèces exotiques relevées est donnée dans le tableau ci-après.

Figure 39 - SPA : espèces exotiques inventoriées à proximité de la forêt

Famille	Espèce
Commelinaceae	<i>Murdannia nudiflora</i> (L.) Brenan
Poaceae	<i>Eragrostis pilosa</i> (L.) P. Beauv.
	<i>Eragrostis unioides</i> (Retz.) Nees ex Steud.
	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.
	<i>Homolepis aturensis</i> (Kunth) Chase
	<i>Paspalum notatum</i> Flügge
	<i>Digitaria fuscescens</i> (J. Presl) Henrard
	<i>Digitaria violascens</i> Link
	<i>Brachiaria umbellata</i> (Trin.) Clayton
	<i>Urochloa humidicola</i> (Rendle) Morrone & Zuloaga
	<i>Urochloa maxima</i> (Jacq.) R.D. Webster
Fabaceae	<i>Acacia mangium</i> Willd.
	<i>Alysicarpus vaginalis</i> (L.) DC.
	<i>Desmodium heterophyllum</i> (Willd.) DC.
	<i>Desmodium barbatum</i> (L.) Benth.
Rhamnaceae	<i>Ziziphus mauritiana</i> Lam.
Cucurbitaceae	<i>Cucurbita moschata</i> (Lam.) Poir.
Passifloraceae	<i>Turnera subulata</i> Sm.
Cleomaceae	<i>Cleome rutidosperma</i> DC.
Linderniaceae	<i>Lindernia crustacea</i> (L.) F. Muell.
Pedaliaceae	<i>Sesamum radiatum</i> Schumach. & Thonn.
Asteraceae	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz.
	<i>Sphagneticola trilobata</i> (L.) Pruski
	<i>Tithonia diversifolia</i> (Hemsley) A. Gray

Ailleurs sur la forêt, *Cecropia silvae* C.C.Berg, plante patrimoniale rare héliophile, a été recensée. Les connaissances floristiques sur le reste de la forêt sont très peu développées.

Faune

Le singe atèle est présent sur le secteur de Sparouine. Aucune autre étude faunistique n'a été réalisée.

Espèces protégées

Le singe atèle, observé ponctuellement sur le massif, est intégralement protégé.

Espaces remarquables

Aucune ZNIEFF ni autre espace remarquable n'est présent sur la forêt de Sparouine.

Paysages et patrimoine

A l'instar des inventaires botaniques, le massif reste largement sous-échantillonné rendant non exhaustive la liste des sites archéologiques présents sur la forêt et ne reflète pas le niveau d'occupation qui a dû être bien plus important. Les relevés effectués par les agents de l'ONF lors d'inventaires tendent à confirmer cette tendance, puisque de nouveaux sites ont été identifiés encore récemment. De nombreux sites amérindiens de plein air (poterie, etc ...) ont été découverts

le long des criques et de la route d'Apatou. Un polissoir se trouve également sur la crique Serpent au niveau du deuxième saut.

D'un point de vue sensibilité paysagère, aucun élément remarquable n'est présent sur le massif forestier.

Dans tous les cas, l'ouverture de pistes (ou routes) forestières fera l'objet d'une attention particulière en termes de gestion de paysage. De même, comment mentionné dans la partie I du schéma de desserte traitant de sa méthodologie d'élaboration, toute découverte fortuite sera portée à connaissance des services adéquats, comme l'indique la réglementation en vigueur.

2. Aménagement forestier

Zonage en séries

L'aménagement forestier de cette forêt aboutit au classement deux grands types d'espace :

- Les parcelles en protection : série de protection physique et générale des milieux et des paysages uniquement, concernant **7 145 ha (37 %)**;
- Les parcelles en production, couvrant **12 291 ha (63 %)** : ce sont elles qui sont potentiellement concernées par le schéma de desserte.

Les parcelles classées en protection concernent surtout les berges des grands cours d'eau et les sols, ceux-ci étant particulièrement concernés par la présence de saprolites.

Au sein des parcelles restant en production, les principes de réduction présentés dans la partie I du schéma de desserte s'appliqueront afin de limiter l'impact des routes forestières sur les milieux naturels.

Résultats attendus

La forêt domaniale de Sparouine n'a quasiment pas été exploitée. Le secteur sud ne sera pas exploité au cours des dix prochaines années du fait de la largeur de la crique Sparouine. Les sols sont principalement composés de saprolites et sont donc très pauvres.

Les estimations de volume par hectare attendus par secteur forestier sont données dans le tableau suivant. Attention, toute la surface cadastrale d'un secteur n'est pas exploitable. Les résultats donnent donc une idée de la richesse commerciale d'un secteur, et il n'est pas recommandé de multiplier la surface en production par le volume attendu par hectare.

Figure 40 - SPA : ressource et desserte par secteur forestier

Secteur forestier	Surface cadastrale en production (ha)	Estimation ECMP (m ³ /ha)	Estimation toutes essences (m ³ /ha)	Km de piste (ou route) prévus
Crique Bastien	4 252	11	20	1,7
Sparouine Nord	3 099	11	20	10,6
Sparouine Sud	4 940	11	20	-

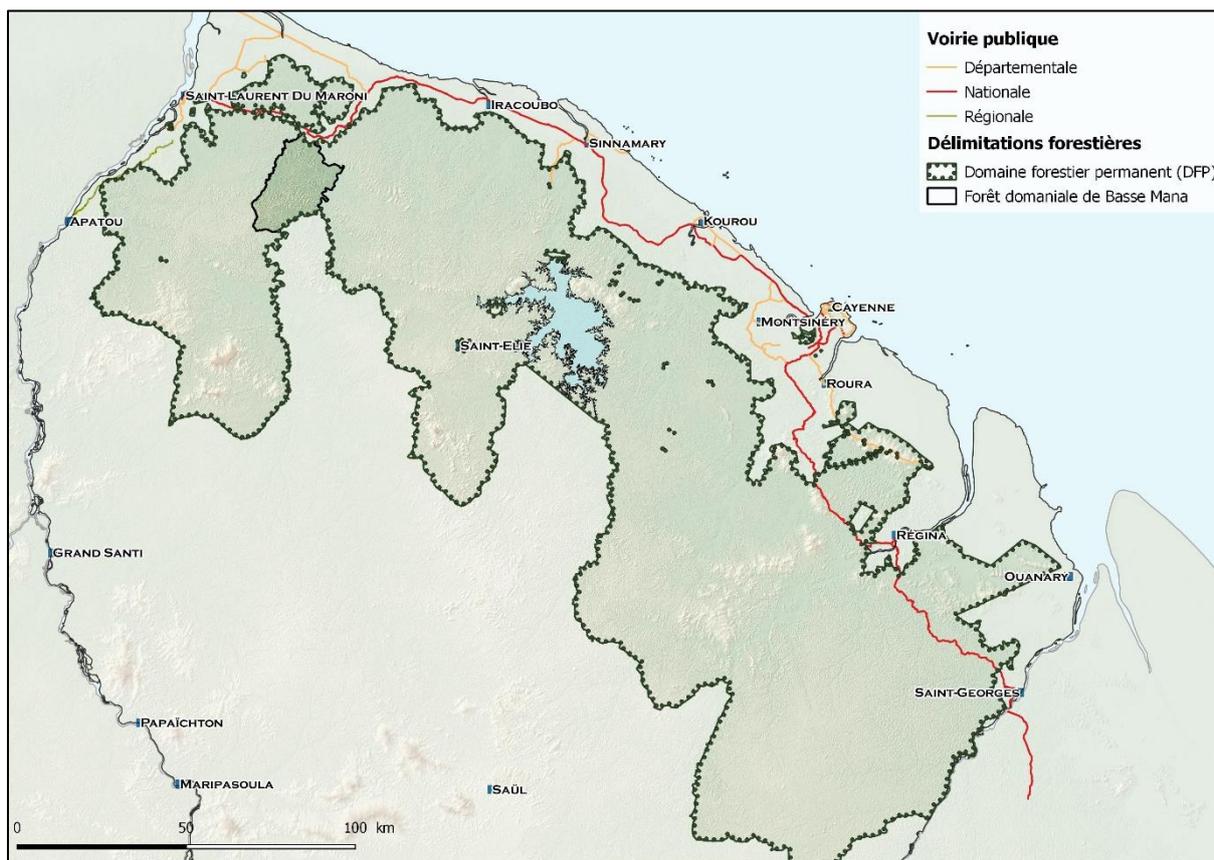
7 FORET DOMANIALE DE BASSE MANA

1. Etat initial et enjeux

Situation géographique

La forêt domaniale de la Basse Mana est localisée à l’ouest du domaine forestier permanent, entre le fleuve Mana et la crique Portal.

Figure 41 - BAS : localisation de la forêt au sein du DFP



Hydrographie

L’hydrographie du massif est caractérisée par un réseau dense de cours d’eau situé sur le bassin versant du fleuve Mana.

Le tableau de la page suivante donne l’estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre dans le cadre du schéma de desserte en fonction du type de piste (ou route) forestière.

Figure 42 - BAS : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière

Type de piste (ou route) forestière	Nombre de franchissement estimé
Principale	0
Secondaire	1
Fin de réseau	7
Tous types confondus	8

Le linéaire total du réseau hydrographique étant de 1 147 km, cela représente un nombre moyen de **7 franchissements pour 1000 km de cours d'eau**, tous temporaires (desserte secondaire ou de fin de réseau). Ce massif n'étant quasiment pas équipé en desserte forestière, il est logique que le nombre de franchissements pour 1000 km soit plus élevé que pour les autres massifs forestiers.

Géologie et sols

Aucun potentiel aurifère n'est présent sur la forêt de Basse Mana. Du tantale est présent au sud du massif avec une présence potentielle au sein même de la forêt.

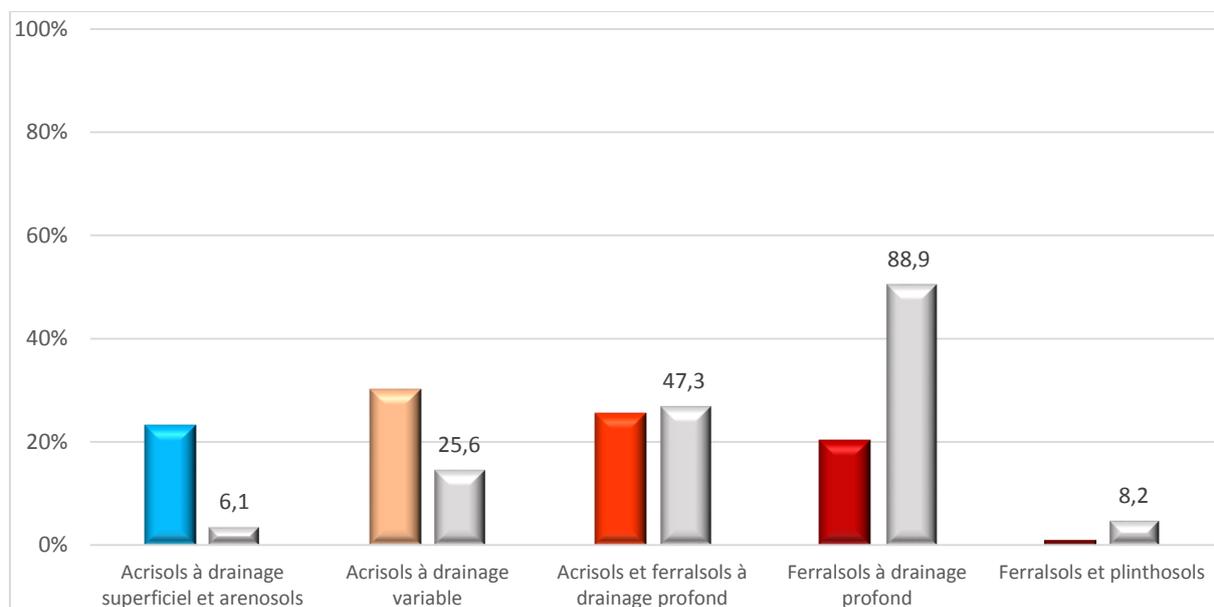
Les roches métamorphiques anciennes recouvrent près de 76 % du massif de Basse-Mana. Les filons et sills de basaltes, microgabbros tholéitiques sont peu représentés à l'échelle de la Guyane, d'autant plus dans l'ouest guyanais. Par leur faible présence sur le territoire, ces substrats confèrent un intérêt écologique particulier à la forêt.

Les deux aspects de l'éventuel impact des routes forestières sur les milieux naturels sont les suivants :

Activité minière

Le massif n'est concerné par l'orpaillage légal et très peu par l'orpaillage illégal, en raison de l'absence de potentiel aurifère. L'orpaillage illégal est localisé à l'extrême sud de la forêt.

Impacts sur les sols forestiers

Figure 43 - BAS : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol

Ici encore, 80 % du schéma de desserte concerne de bons sols. La veille se fera sur les 6,1 km sur sols à drainage superficiel et, dans une moindre mesure, sur les 25,6 km sur sols à drainage variable.

Habitats forestiers

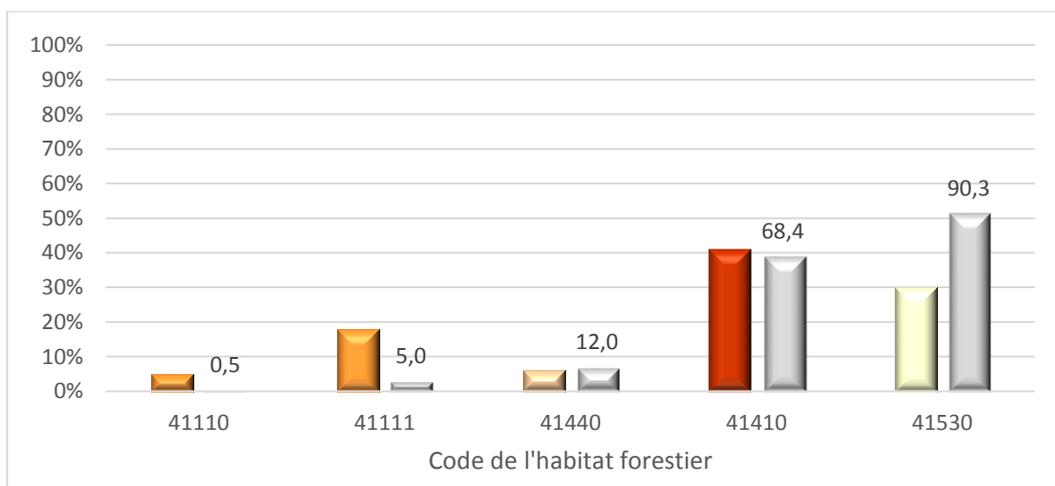
Les habitats sont listés dans le tableau suivant.

Figure 44 - BAS : tableau des habitats présents au sein du massif

Code	Habitats principaux	Surface (ha)	Surface (%)	Enjeu biodiversité	Enjeu production de bois	Enjeu biomasse	Enjeu protection et paysages
41.41	Forêt des basses vallées fluviales à wpa et maho rouge	17 437	41	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Fort	Fort (érosion des sols)
41.53	Forêt des plateaux élevés à angélique, moni et bita tiki	12 837	30	Faible	Fort	Fort	Fort (érosion des berges)
41.11.t	Forêts de transition (écotone - faciès humide)	7 396	18	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.44	Forêt de collines peu élevées à maho noir, angélique et wacapou	2 784	6	Moyen à faible	Fort	Fort	Moyen à faible
41.11	Forêt ripicoles, de bas-fonds et de talwegs humides	2 365	5	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)

L'activité de chasse se concentre essentiellement le long du fleuve Mana, aboutissant à un enjeu de biodiversité fort sur près de 41 % du massif.

Figure 45 - BAS : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat



Les deux principaux habitats concernés par le schéma de desserte (95 % des potentielles futures pistes) sont également ceux qui sont majoritaires au sein de la forêt (71 % de la surface de la forêt).

Environ 50 % des routes forestières concernent l'habitat 41.53, à faible enjeu de biodiversité mais à fort enjeu de protection des berges. Cet habitat ne présente pas de sensibilité particulière à l'ouverture de routes forestières car celles-ci ne concernent pas les berges des grands cours d'eau.

Les 40 % suivants concernant l'habitat 41.41, à fort enjeu de biodiversité et de protection des sols contre l'érosion. Cet habitat représente à lui seul 41 % de la surface de la forêt, il peut donc être considéré comme banal à l'échelle du massif. Cependant, la surveillance de la pression de

chasse sera accrue et une attention sera portée à la protection des sols contre l'érosion lors de l'ouverture des pistes forestières.

Flore

Des espèces à enjeux patrimoniale ont été inventoriées sur le massif.

Figure 46 - BAS : liste des espèces patrimoniales repérées au sein de la forêt

Éléments remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<i>Adiantum oyapokense</i> Jenman	Saut Belle Étoile	Fougère mal connue, probablement rare et supposé endémique	Non
<i>Pitcairnia caricifolia</i> Mart. ex Schult.f.	Saut Belle Étoile – Saut Tamanoir	Bromeliaceae rare connue sur 4 localités en Guyane est localisée sur de petites populations isolées les unes des autres	Non
<i>Palmorchis prospectorum</i> Veyret	Crique Belle Étoile	Grande orchidée terrestre naturellement rare et endémique de Guyane	Non
<i>Astrocaryum rodriguesii</i>	MER015	Palmier rare présent essentiellement dans l'est guyanais	Non

Faune

Aucune étude particulière n'a été réalisée sur le massif. Les équilibres faune/flore et prédateurs/proies s'établissent naturellement sans qu'il soit besoin de réguler les populations animales par des prélèvements.

Espèces protégées

Aucune espèce protégée n'a été inventoriée.

Espaces remarquables

Une ZNIEFF de type 1 de 114 ha est localisé au niveau du Saut Tamanoir. Elle concerne le fleuve Mana et n'est pas localisée dans une zone dédiée à la production forestière.

Paysage et patrimoine

Les berges de la crique Portal présentent une forte attractivité paysagère. En effet, cette crique est très fréquentée par les kayakistes en début de saison sèche.

D'un point de vue archéologique, le massif de Basse Mana a été sous échantillonné et l'occupation amérindienne a certainement été plus importante. Les découvertes effectuées par les agents de l'ONF lors des inventaires confirment cette tendance.

Dans tous les cas, l'ouverture de pistes (ou routes) forestières fera l'objet d'une attention particulière en termes de gestion de paysage. De même, comment mentionné dans la partie I du

schéma de desserte traitant de sa méthodologie d'élaboration, toute découverte fortuite sera portée à connaissance des services adéquats, comme l'indique la réglementation en vigueur.

2. Aménagement forestier

Zonage en séries

L'aménagement forestier de cette forêt aboutit au classement deux grands types d'espace :

- Les parcelles en protection : série de protection physique et générale des milieux et des paysages uniquement, concernant **7 497 ha (18 %)** ;
- Les parcelles en production, couvrant **35 337 ha (82 %)** : ce sont elles qui sont potentiellement concernées par le schéma de desserte.

Comme en forêt domaniale de Sparouine, les parcelles classées en protection concernent surtout les berges des grands cours d'eau et les sols, ceux-ci étant particulièrement concernés par la présence de saprolites.

Au sein des parcelles restant en production, les principes de réduction présentés dans la partie I du schéma de desserte s'appliqueront afin de limiter l'impact des routes forestières sur les milieux naturels.

Résultats attendus

La forêt domaniale de la Basse Mana n'a quasiment pas été exploitée. Seule la frange nord l'a été dans le cadre des permis forestiers, dans les années 1980.

Les estimations de volume par hectare attendus par secteur forestier sont données dans le tableau suivant. Attention, toute la surface cadastrale d'un secteur n'est pas exploitable. Les résultats donnent donc une idée de la richesse commerciale d'un secteur, et il n'est pas recommandé de multiplier la surface en production par le volume attendu par hectare.

Figure 47 - BAS : ressource et desserte par secteur forestier

Secteur forestier	Surface cadastrale en production (ha)	Estimation ECMP (m ³ /ha)	Estimation toutes essences (m ³ /ha)	Km de piste (ou route) prévus
Crique Mirande	13 854	11	20	74,5
Meres	11 006	11	20	74,3
Valentin	7 087	11	20	27,5

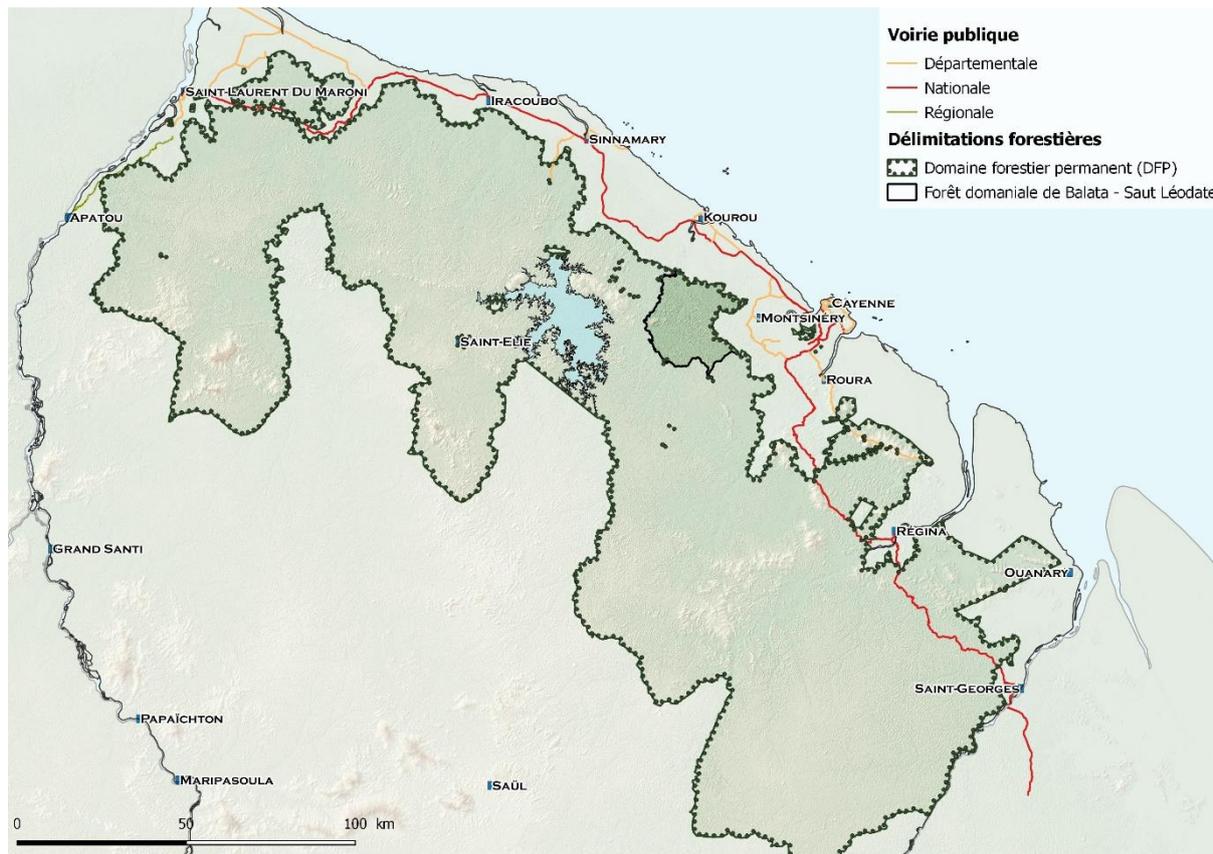
8 FORET DOMANIALE DE BALATA – SAUT LEODATE

1. Etat initial et enjeux

Situation géographique

La forêt domaniale de Balata – Saut Léodate est localisée au centre-est du domaine forestier permanent, au sud-ouest de la RD5.

Figure 48 - BAL : localisation de la forêt au sein du DFP



Hydrographie

Le tableau suivant donne l’estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre dans le cadre du schéma de desserte en fonction du type de piste (ou route) forestière.

Figure 49 - BAL : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière

Type de piste (ou route) forestière	Nombre de franchissement estimé
Principale	0
Secondaire	3
Fin de réseau	2
Tous types confondus	5

Le linéaire total du réseau hydrographique étant de 1 444 km, cela représente un nombre moyen de 3 franchissements pour 1000 km de cours d'eau, tous temporaires (desserte secondaire ou de fin de réseau). Ce résultat ne tient pas compte des franchissements existants.

À noter également, la présence du périmètre de captage.

Géologie et sols

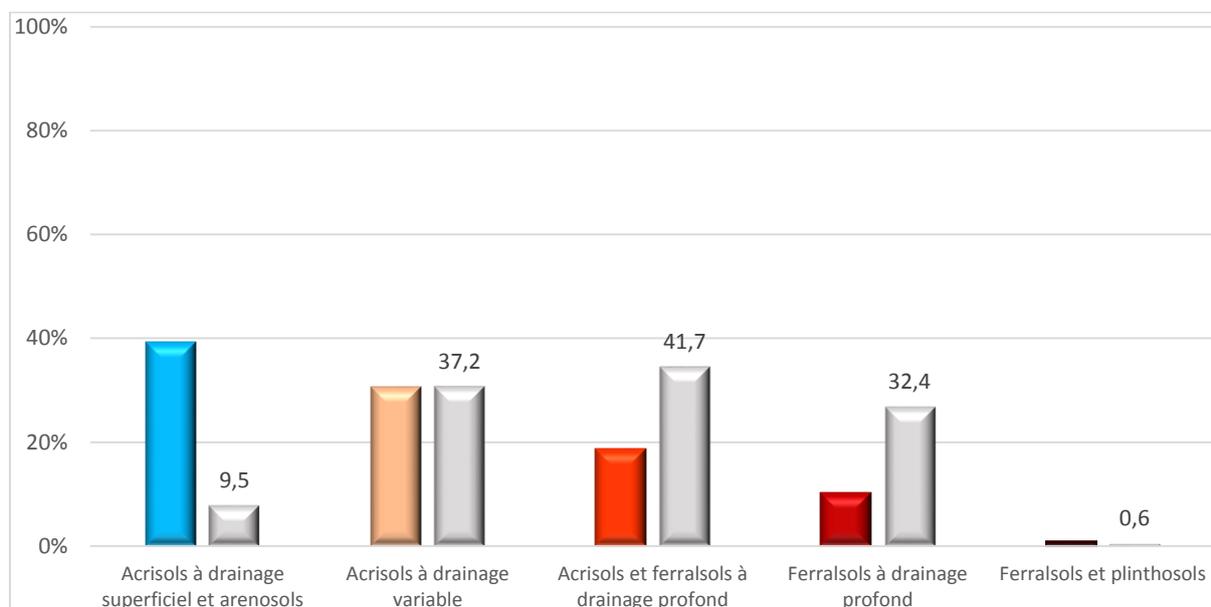
Les deux aspects de l'éventuel impact des routes forestières sur les milieux naturels sont les suivants :

Activité minière

Le massif n'est concerné ni par l'orpaillage légal, ni par l'orpaillage illégal, en raison de l'absence de potentiel aurifère.

Impacts sur les sols forestiers

Figure 50 - BAL : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol



Dans cette forêt, quasiment 40 % du schéma de desserte concerne des sols à drainage variable à superficiels, donc moins bons que les autres. Cela s'explique par la grande majorité de ce type de sols au niveau de cette forêt : comme le montre le graphe, la forêt est constituée à 80 % de ce type de sol. Il est donc logique de retrouver une grande part du schéma de desserte sur ces sols banals à l'échelle de la forêt. Une attention particulière sera portée sur ce type de sols.

Habitats forestiers

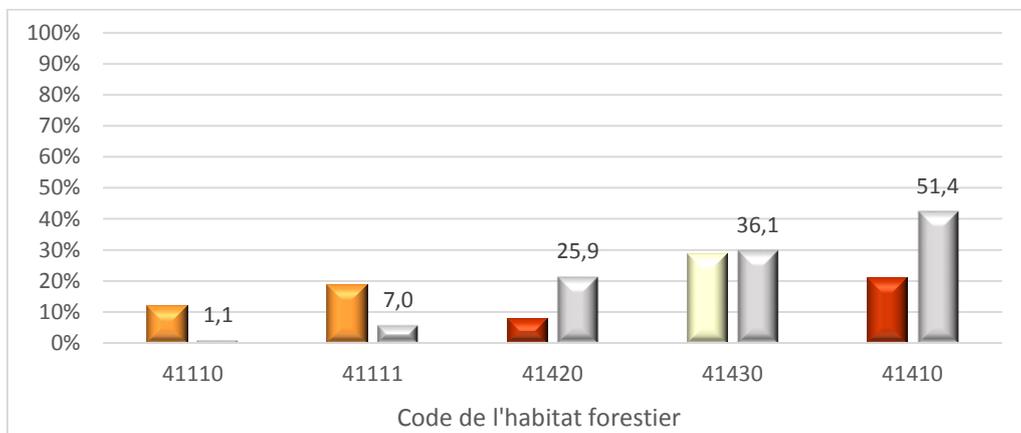
Les habitats sont listés dans le tableau suivant.

Figure 51 - BAL : tableau des habitats présents au sein du massif

Code	Habitats principaux	Surface (ha)	Surface (%)	Enjeu biodiversité	Enjeu production de bois	Enjeu biomasse	Enjeu protection et paysages
41.43	Forêts des collines régulières élevées à maho noir, wapa et angélique	15 183	29	Faible	Moyen	Moyen	Moyen à faible
41.41	Forêts des basses vallées fluviales à wapa et maho rouge	10 987	21	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Fort	Fort (érosion des berges)
41.11.t	Forêts de transition (écotone - faciès humide)	9 905	19	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.11	Forêts ripicoles, de bas-fond et de talwegs humides	6 278	12	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.42	Forêts des collines irrégulières à mahos, wapa et amarante	3 915	8	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Moyen	Fort (érosion des sols)
41.21	Forêts des terres basses à funguti koko et awara	3 141	6	Très fort (originalité de la flore - chasse)	Faible (potentiel et exploitabilité)	Faible	Fort (fréquentation des paysages)
41.61	Forêts des montagnes de moyenne altitude à moni et yayamadous	2 460	5	Très fort (diversité de la flore – espèces de faune sensibles)	Moyen	Moyen	Fort (érosion sur pente)
0	Hors forêt	24	0				

Il existe un enjeu fort voire très fort de biodiversité sur 40 % de la surface de la forêt. L'enjeu de protection physique est fort sur la quasi-intégralité de la forêt (érosion des sols, des pentes ou des berges).

Figure 52 - BAL : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat



Environ 50 % des routes forestières selon le schéma de desserte traverseront potentiellement des habitats à forts enjeux de protection et de biodiversité.

Ici encore, l'enjeu de biodiversité concerne une éventuelle future pression de chasse contre laquelle une surveillance accrue des routes forestières s'imposera.

L'habitat 41.41, qui concerne potentiellement 40 % des futures pistes, est le deuxième plus représenté à l'échelle de la forêt (21 %), ce qui en fait un habitat relativement banal à l'échelle du massif. De plus, le fort enjeu de protection physique concerne les berges, qui ne sont pas concernées par le schéma de desserte.

Au contraire, l'habitat 41.42, qui concerne potentiellement 10 % des futures pistes, ne représente que 8 % de la forêt. Ainsi, des précautions seront prises lors de la création de la desserte afin de limiter l'érosion des sols et de préserver cet habitat un peu moins présent au sein de la forêt (bien qu'il couvre tout de même 3 915 ha).

Flore

L'élaboration du document d'aménagement forestier est en cours en 2018 – 2019. **Les données qui émergeront de ce travail en cours seront intégrées à la création de desserte si elle est mise en œuvre.**

Faune

L'élaboration du document d'aménagement forestier est en cours en 2018 – 2019. **Les données qui émergeront de ce travail en cours seront intégrées à la création de desserte si elle est mise en œuvre.**

Espèces protégées

Quelques espèces protégées ont été repérées par le passé sur le massif, telles que :

- *Cereus hexagonus* (L.) Mill., en 2003
- *Coussarea hallei* Steyerl., en 1985
- *Vochysia sabatieri* Marc.-Berti, en 1993 sur une piste forestière, 1983
- *Swartzia leblondii* R.S.Cowan, en 1986
- *Habenaria platydactyla* Kraenzl., en 1986

Toutes les espèces découvertes entre 1985 et 1995 l'ont été dans le cadre de l'exploitation forestière du secteur concerné.

Espaces remarquables

L'élaboration du document d'aménagement forestier est en cours en 2018 – 2019. **Les données qui émergeront de ce travail en cours seront intégrées à la création de desserte si elle est mise en œuvre.**

Paysages et patrimoine

Des montagnes couronnées ont été repérées par télédétection à divers endroits de la forêt. Ces zones sont systématiquement évitées par le schéma de desserte proposé.

Dans tous les cas, l'ouverture de pistes (ou routes) forestières fera l'objet d'une attention particulière en termes de gestion de paysage. De même, comment mentionné dans la partie I du

schéma de desserte traitant de sa méthodologie d'élaboration, toute découverte fortuite sera portée à connaissance des services adéquats, comme l'indique la réglementation en vigueur.

2. Aménagement forestier

Zonage en séries

L'aménagement forestier de cette forêt aboutit au classement deux grands types d'espace :

- Les parcelles en protection : séries d'intérêt écologique et de protection physique et générale des milieux et des paysages, concernant respectivement 4 449 ha (9 %) et 19 371 ha (37 %) de la surface de cette forêt, soit un total de **23 820 ha (46 %)** ;
- Les parcelles en production, couvrant **28 316 (54 %)** : ce sont elles qui sont potentiellement concernées par le schéma de desserte.

Les parcelles classées en protection concernent surtout la protection de la tête de bassin versant, la protection des berges de la crique Tonnegrande et, enfin, la protection des forts reliefs présents à l'ouest de la forêt.

Il s'agit du classement proposé lors de la validation de la directive régionale d'aménagement pour la région nord Guyane. Ce classement est en cours de révision puisque l'aménagement forestier est en cours d'élaboration, mais les parcelles classées en protection devraient rester en protection car les arguments mis en évidence dans le cadre du travail sur la DRA sont toujours d'actualité.

Au sein des parcelles restant en production, les principes de réduction présentés dans la partie I du schéma de desserte s'appliqueront afin de limiter l'impact des routes forestières sur les milieux naturels.

Résultats attendus

La forêt domaniale de Balata – Saut Léodate a fait l'objet, au niveau du secteur Risquetout, de nombreuses exploitations dans le cadre des permis forestiers. Il n'y a plus d'exploitation depuis 2004 au sein de ce massif.

Les estimations de volume par hectare attendus par secteur forestier sont données dans le tableau suivant. Attention, toute la surface cadastrale d'un secteur n'est pas exploitable. Les résultats donnent donc une idée de la richesse commerciale d'un secteur, et il n'est pas recommandé de multiplier la surface en production par le volume attendu par hectare. La localisation de chaque secteur est donnée par les cartes faisant suite au tableau.

Figure 53 - BAL : ressource et desserte par secteur forestier

Secteur forestier	Surface cadastrale en production (ha)	Estimation ECMP (m ³ /ha)	Estimation toutes essences (m ³ /ha)	Km de piste (ou route) prévus
Balata	8 314	11	20	33,0
Risquetout	6 841	14	23	-
Saut Leodate	10 705	11	20	59,2
Tonnegrande	2 790	11	20	29,2

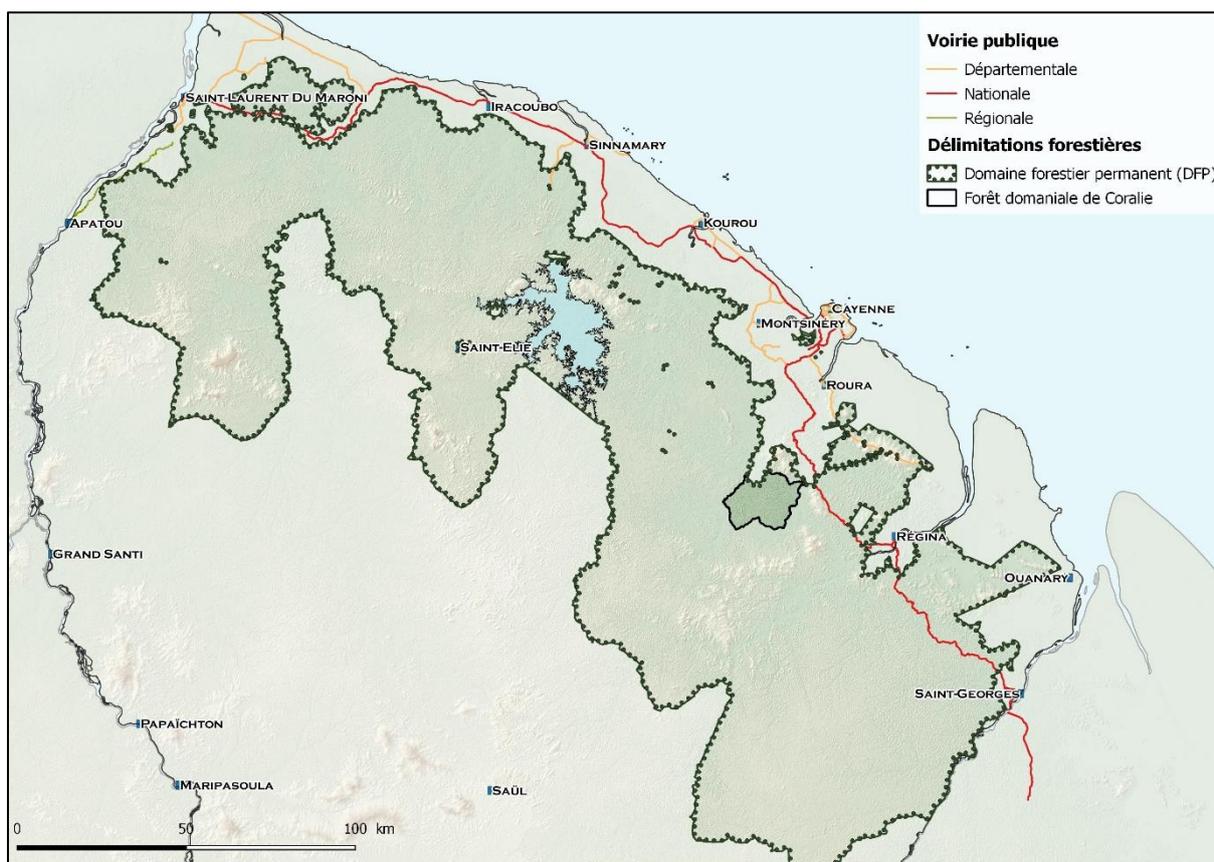
9 FORET DOMANIALE DE CORALIE

1. Etat initial et enjeux

Situation géographique

La forêt domaniale de Coralie est localisée au centre-est du domaine forestier permanent, au sud de la RN1.

Figure 54 - COR : localisation de la forêt au sein du DFP



Hydrographie

Le tableau suivant donne l’estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre dans le cadre du schéma de desserte en fonction du type de piste (ou route) forestière.

Figure 55 - COR : estimation du nombre de franchissements à mettre en œuvre par type de desserte forestière

Type de piste (ou route) forestière	Nombre de franchissement estimé
Principale	0
Secondaire	0
Fin de réseau	0
Tous types confondus	0

Le schéma de desserte évite tous les cours d'eau de cette forêt.

Géologie et sols

Les deux aspects de l'éventuel impact des routes forestières sur les milieux naturels sont les suivants :

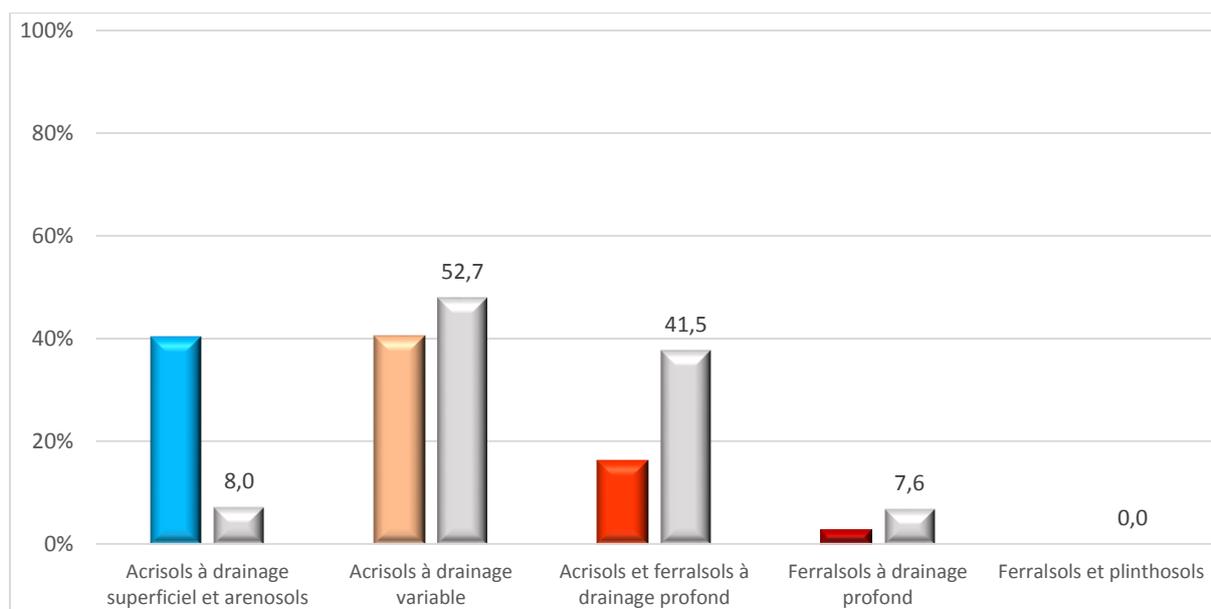
☞ Activité minière

Le massif n'est que très peu concerné par l'orpaillage illégal. 198 ha de forêt ont été impactés par l'orpaillage légal.

Toute nouvelle piste (ou route) forestière utilisera, dans la mesure du possible, systématiquement la trace d'anciennes pistes minières dans le but de ne pas ajouter un nouvel impact au niveau de cette forêt.

☞ Impacts sur les sols forestiers

Figure 56 - COR : répartition des différents types de sols et du linéaire de desserte dans chaque type de sol



Dans cette forêt, très similaire à celle de Balata – Saut Léodate (partie précédente), 55 % du schéma de desserte concerne des sols à drainage variable à superficiels, donc moins bons que les autres. Cela s'explique par la grande majorité de ce type de sols au niveau de cette forêt : comme le montre le graphe, la forêt est constituée à 81 % de ce type de sol. Il est donc logique de retrouver une grande part du schéma de desserte sur ces sols banals à l'échelle de la forêt. Une attention particulière sera portée sur ce type de sols.

Habitats forestiers

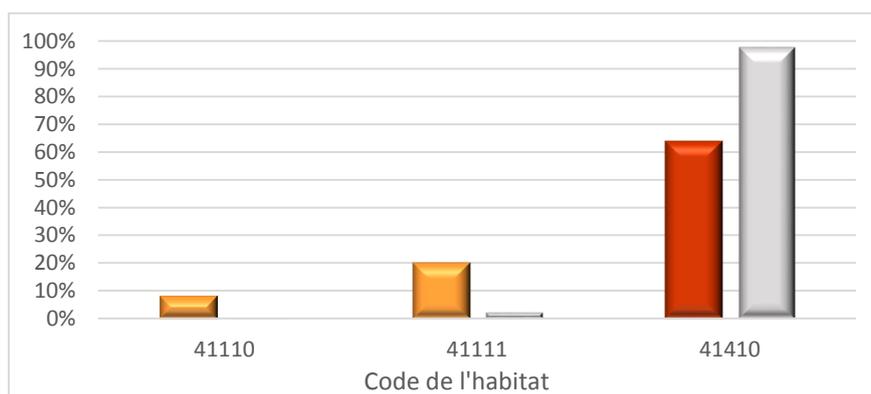
Les habitats sont listés dans le tableau suivant.

Figure 57 - COR : tableau des habitats présents au sein du massif

Code	Habitats principaux	Surface (ha)	Surface (%)	Enjeu biodiversité	Enjeu production de bois	Enjeu biomasse	Enjeu protection et paysages
41.41	Forêts des basses vallées fluviales à wapa et maho rouge	16 738	64	Fort (chasse de la faune)	Moyen	Fort	Fort (érosion des berges)
41.11.t	Forêts de transition (écotone - faciès humide)	5 314	20	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.11	Forêts ripicoles, de bas-fond et de talwegs humides	2 211	8	Moyen	Faible (potentiel et exploitabilité)	Moyen	Fort (érosion des berges)
41.22	Forêts des terres hautes à goupil et manil	1 607	6	Fort (chasse de la faune)	Faible (potentiel)	Moyen	Fort (fréquentation des paysages)
41.61	Forêts submontagnardes (> 500 m) à ouekos et cèdes	146	1	Très fort (diversité de la flore – espèces de faune sensibles)	Moyen	Moyen	Fort (érosion sur pente)
0	Hors forêt	0	0				

L'enjeu de biodiversité le plus fort sur cette forêt concerne 146 ha de forêts submontagnardes. Un enjeu fort de biodiversité potentiel est également mis en exergue par ce guide des habitats sur 70 % de la forêt du fait de sa proximité avec la route RN2.

Figure 58 - COR : répartition des différents habitats forestiers et du linéaire de desserte dans chaque habitat



La quasi-intégralité du schéma de desserte concerne l'habitat 41.41, qui est lui-même le plus représenté à l'échelle de la forêt (64 % de la surface de la forêt), ce qui en fait un habitat banal sur ce massif. Cet habitat a un enjeu de biodiversité fort (pression de la chasse) et un enjeu de protection physique fort (érosion des berges). **Ainsi, le schéma de desserte n'impacte pas les habitats rares de cette forêt. Il conviendra cependant de veiller à la surveillance du réseau de desserte créé afin de limiter la pression de chasse, reconnue sur ce type d'habitat.**

Flore

L'aménagement forestier n'a pas encore été élaboré mais le sera pendant la durée de validité du PRFB 2019 – 2028. **Lors de son élaboration, tout nouvel apport de connaissance remettant en question le tracé théorique de la desserte sera évidemment pris en compte.**

Faune

L'aménagement forestier n'a pas encore été élaboré mais le sera pendant la durée de validité du PRFB 2019 – 2028. **Lors de son élaboration, tout nouvel apport de connaissance remettant en question le tracé théorique de la desserte sera évidemment pris en compte.**

Espèces protégées

L'aménagement forestier n'a pas encore été élaboré mais le sera pendant la durée de validité du PRFB 2019 – 2028. **Lors de son élaboration, tout nouvel apport de connaissance remettant en question le tracé théorique de la desserte sera évidemment pris en compte.**

Espaces remarquables

Actuellement, seule la couverture par le parc naturel régional de Guyane est à relever en forêt domaniale de Coralie. L'intégralité de la forêt est concernée. **Le PNRG sera consulté dans le cadre de l'élaboration de l'aménagement forestier.**

Paysages et patrimoine

D'un point de vue paysager, ceux qui se retrouvent au sein de cette forêt sont surtout fermés car forestiers.

Concernant le patrimoine culturel, de rares éléments ont été relevés, tels qu'une ancienne usine à bois de rose sur le fleuve et une unique ancienne occupation amérindienne découverte à l'occasion de l'ouverture d'une piste forestière.

Dans tous les cas, l'ouverture de pistes (ou routes) forestières fera l'objet d'une attention particulière en termes de gestion de paysage. De même, comment mentionné dans la partie I du schéma de desserte traitant de sa méthodologie d'élaboration, toute découverte fortuite sera portée à connaissance des services adéquats, comme l'indique la réglementation en vigueur.

2. Aménagement forestier

Zonage en séries

L'aménagement forestier de cette forêt, en cours d'élaboration, aboutit au classement deux grands types d'espace :

- Les parcelles en protection : série de protection physique et générale des milieux et des paysages uniquement, concernant **6 325 ha (24 %)** ;
- Les parcelles en production, couvrant **19 691 ha (76 %)** : ce sont elles qui sont potentiellement concernées par le schéma de desserte.

Ce classement est susceptible de varier légèrement d'ici 2022 car l'aménagement forestier est en cours d'élaboration. **Si une exploitation forestière devait voir le jour avant cette date dans cette forêt, toutes les analyses liées à l'aménagement forestier seraient terminées avant le début**

des travaux afin d'appliquer les principes d'évitement et de réduction présentés dans la première partie du schéma de desserte.

Au sein des parcelles restant en production selon le classement actuel, les principes de réduction présentés dans la partie I du schéma de desserte s'appliqueront afin de limiter l'impact des routes forestières sur les milieux naturels.

Résultats attendus

La forêt domaniale de Coralie n'a quasiment pas été exploitée. Seule la frange nord l'a été dans le cadre des permis forestiers.

Les estimations de volume par hectare attendus par secteur forestier sont données dans le tableau suivant. Attention, toute la surface cadastrale d'un secteur n'est pas exploitable. Les résultats donnent donc une idée de la richesse commerciale d'un secteur, et il n'est pas recommandé de multiplier la surface en production par le volume attendu par hectare.

Figure 59 - COR : ressource et desserte par secteur forestier

Secteur forestier	Surface cadastrale en production (ha)	Estimation ECMP (m ³ /ha)	Estimation toutes essences (m ³ /ha)	Km de piste (ou route) prévus
Coralie est	10 977	11	20	64,3
Coralie ouest	8 715	11	20	45,5

